

Table des matières

Bulletin No 33/2007

Le mot de la présidente.....	
Le cas C 32.....	
Petit précis de chronologie technique.....	13
Compléments aux articles de Pierre-Arnold Borel parus dans le bulletin numéro 31 de mai 2007 de la Société neuchâteloise de généalogie.....	24
Vie de la société.....	26
Sur les traces des anabaptistes du Jura.....	26
Sortie d'automne au château de Belvoir (Doubs).....	30
Familles du Cerneux-Péquignot.....	32
Mémento.....	44

≈ ≈

Le mot de la présidente

Nous voici déjà au dernier bulletin de l'année, année riche dans son déroulement pour notre société. Le comité a eu le plaisir, ce printemps de vous offrir un bulletin entièrement consacré à notre président d'honneur, Pierre-Arnold Borel, toujours bien actif dans son domaine.

Les conférences et sorties ont remporté, comme toujours, un succès qui nous encourage à continuer et dont vous trouverez quelques reflets ci-après.

Ce fut un honneur pour nous d'être les invités de la journée des "Portes ouvertes" organisée le 17 novembre dernier par le Service des archives cantonales, ce qui nous a permis de mieux nous faire connaître et d'intéresser le public qui s'est arrêté dans la salle qui nous était attribuée.

Il me reste encore à vous souhaiter, avec le comité, cher membre et ami, nos meilleurs vœux pour les **Fêtes** et une **Bonne Année 2008**, et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver nombreux lors des manifestations que nous vous proposerons prochainement.

Votre présidente

Le cas C 32

par Germain Hausmann

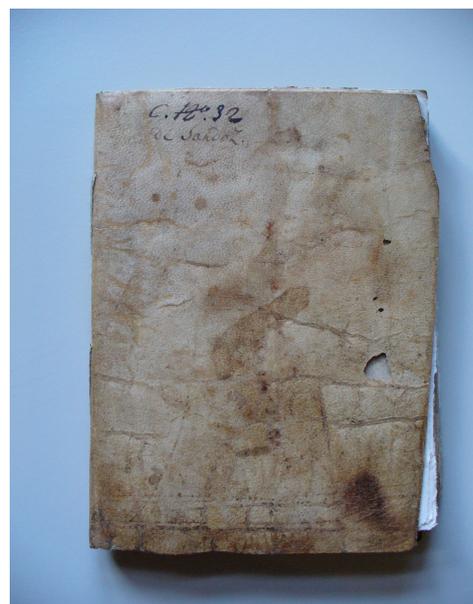
Oui! Je sais! J'ai une très vilaine écriture, illisible pour le commun des mortels. Cela présente quelques avantages, mais aussi pas mal d'inconvénients. Aussi, j'essaie d'employer systématiquement l'écriture dactylographiée lorsque je dois correspondre avec l'un de mes semblables, mais ce n'est pas toujours possible. En particulier, aux Archives de l'Etat où les commandes de documents doivent être présentées sous forme manuscrite. Voilà pourquoi, il m'arrive certaines fois d'y recevoir des documents que je n'ai pas commandés, la personne chargée de nous servir ayant mal interprété mes scribouillages.



C'est ainsi que j'ai réceptionné il y a quelques mois un document dont je ne soupçonnais pas même l'existence. Après les remerciements d'usage à l'aimable demoiselle qui a bien voulu me servir, un brin intrigué, je jauge du regard ce registre "intrus". Il provient des archives anciennes. Voyons ce qu'en dit l'inventaire de ce fonds: il date du *XVe siècle* et c'est un, je cite, *Volume relié in-12 couvert de parchemin contenant des prières et des notes d'intérêt dus au seigneur de Valengin par divers débiteurs.*

L'archiviste qui l'a analysé crut bon de préciser qu'il est *sans utilité*. Après un jugement aussi définitif, on se doute que ce volume n'a pas souvent été consulté, s'il l'a été un jour. Aucun chercheur ne semblait destiné à consulter un tel fatras de banalités: quelques prières et une liste d'intérêts. Voilà qui n'augure pour celui-ci que des bâillements compulsifs.

Sur le plan technique, c'est un petit registre comprenant 4 cahiers, de 11 x 15,5 cm, comptant 54 folios. La couverture est formée d'un parchemin réemployé. On a écrit sur sa couverture sa cote *C. n° 32* et le nom d'un de ses propriétaires *de Sandoz*. Pour terminer, signalons que, le 19 octobre 1927, lors du récolement général du fonds, il n'a pas été retrouvé. Redécouvert par la suite (rien ne se perd aux archives), on l'a remis à sa place. Il a

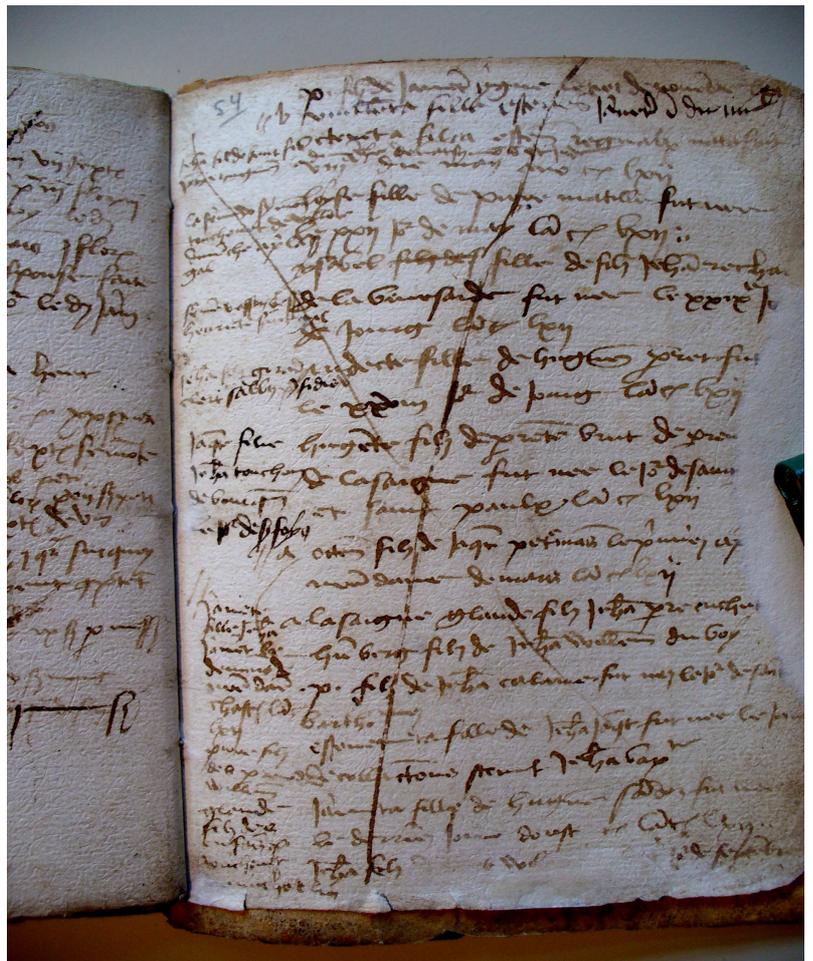


été très soigneusement restauré, sans doute assez récemment, et protégé par une assez jolie boîte en carton non acide. Tout a été fait pour qu'il traverse sans dommage les siècles à venir.

Sur le parchemin qui forme la couverture du registre, on remarque un texte latin sous forme de poème, effacé en partie, caché par les replis, somme toute peu lisible; on y parle de la naissance du Christ. Voici quelques extraits parmi les passages les plus compréhensibles: "Natus est rex salvator seculi" *Il est né le roi sauveur du monde*. "Puer nobis nascitur" *Un enfant nous est né*. "In natali Domini // cantant omnes angeli" *A la naissance du Seigneur tous les anges chantent*, etc. etc. Chaque strophe est séparée par les acclamations "noe noe"

L'intérieur du registre est parcouru d'une écriture fine, très (souvent trop) petite, difficilement lisible à cause de son petit module et de son effacement. Il manque la fin de certaines lignes ce qui gêne encore davantage la compréhension. J'ai dû me munir d'une loupe pour pouvoir lire le texte, puis d'une lampe UV destinées aux parties effacées. Certains passages ne se laissent approcher que par l'accumulation de ces deux moyens d'investigation, mais de nombreuses zones restent rebelles à tous mes efforts.

Les 11 premiers folios de ce volume contiennent des annotations comptables diverses. Il s'agit manifestement d'une comptabilité adressée à un ecclésiastique. Au f. 2v, on lit: "Item compte de I muids X emines avenne par le dîme de l'an LXII [lacune] quoy il a délivré audit curé I muid avenne [lacune] pour le dîme de l'an LXIIIe", de même, *compte d'un muid 10 émines d'avoine pour la dîme de l'an 62, (?) quoy il a délivré 1 muid d'avoine au curé ... pour la dîme de l'an 64*; Compte tenu que l'écriture date clairement du XVe siècle,



cette indication nous permet de déterminer que ces notes furent écrites entre 1462 et 1464.

Les paiements concernent le plus souvent des messes dites ou à dire, messes de requiem, celles dites de trentième (30 jours après le décès), etc. (au f. 4r: “Nota que je doit dire I [*une*] messe en l’onneur [*l’honneur*] de sainte Catherine pour Jehan Petis-Janin”. Au f. 10r: “Dici [*j’ai dit*] I de requiem pour Bugnon”. Au même folio, on parle d’une messe devant saint Antoine. Il y est aussi question de redevances destinées à un ecclésiastique, d’agneaux, de “pose”, de chandelles (sans doute des cierges), de taxe pour les relevailles (?).

Fait très intéressant pour nous: s’y trouvent trois notes à caractère généalogique. Au f. 3v, ”Nota que Bourquin Waloz ally de vie à trespassement le 23e jour d’oust [*d’août*]”; “et la Janne, fille de Guillaume Gentif, eadem die [*le même jour*]”. Au f. 9r “Catherine, la femme du Maire de La Saigne, obiit die veneris ante Michaellem anno LXII” *Catherine, la femme du Maire de La Saigne, mourut le vendredi avant la Saint-Michel 62* [24 septembre 1462].

Enfin pour être complet, signalons deux transactions que nous nous étonnons de rencontrer dans un tel environnement. Au f. 5r: “Jehan et Janin, filz de Willemin Perreno [*Perrenoud*], confesse debvoir à Henrieta, leur mère, pour donation faites entre les vif la somme de LX florins d’or ... fait le XXIIIe jour d’oust l’an etc. LXV”. Au f. 10v: “Monsieur de Vaulengin laissa pour luy etc. à Jehan Willemyn Dubocz [*Dubois*] pour lui et etc. VI faux de jous gessant à l’adres [*gisant à l’adret = au côté exposé au soleil*] de Monperreux, jostant Petrus Jehan Willemin devert vent, les e(n)ffans Pirre Jannin Sauvestre et les enffans de Vuillemin Perrenod devert oberre, ledit Jehan Willemin Dubois devert bise, le aulx [*haut*] de Monperreux devert joran, ensamble [*le tout*] pour LXIII florins petit poids fait le jour [*blanc*].

Pour toute personne intéressée, voici la liste de tous les intervenants que j’ai pu établir vaille que vaille, malgré les difficultés de lecture: Nous y rencontrons **f. 1r**: Johannes P. Cuchet... Glaudia, sa ... [femme, fille, bru ??]. **f. 2r**: J. Willoz. **f. 2v**: Janne Bourquin (?) et Jehan. **f. 3v**: Bourquin Waloz ... Janne, fille de Guillaume Gentif ... Jannette, la femme de Willemin Colier. **f. 4r**: Jehan Petis-Janin ... la Janne de Chièse ... Agnes ... Humberg ... la fille de Jehan Willemin ... la Glaude ... Octennette, femme de Montandon ... la fille de Jannin Sauvestre ... Jeannin ... Anthoine. **f. 4v**: W. Colier et de la femme de Willomier Tissot ... G. Gentif et sa femme, Jehan, son fils et son jeune fils Jeannot ... J. Simon ... ledit Glaude . **f. 5r**: Jehan et Janin, filz de Willemin Perreno, ... Henrieta, leur mère. **f. 5v**: Willemin Colier, Guiete, sa femme ... Jehan Jacob Ygne ... Vuillemier Tessoct. **f. 6r**: Jannin

Sauvestre ... Helena, filia Jannete et Jacobi Yanez ... les deux fille Nicolez ... Jannette, la fille de J. Perrenod . **f. 6v**: V. Willomier ... Simon Touchenet, J. son frère ... Hermina (?) ... Estevenin Symonet ... Jaquet Sauvestre ... Jannette Goud (?) ... Johan Paliard . **f. 7r**: P. Jehan Touchenet . **f. 7v**: Huguenin, filz de Jehan Colier. **f. 8r**: la relaissée [*veuve*] de Jehan Coliez, 2 fils et Jannette sa fille. **f. 8v**: J. Pure ... Symon Touchenet ... les enfants Coliez ... Jehan Ygne ... Jannin Perrenod ... Vuillemin Touchon, sa seur la Janne ... la Glaude, sa seur. **f. 9r**: Octenin Dro et Sando ... Grant Jehan de Marté ... Jehan, filz de Jacob Ygne ... Catherine, la femme du Maire de La Saigne ... Jacob prestre ... Vuillemin Touchon, sa niepce Janne, sa niepce la Glaude ... Huguenin, fils Octonin Calame ... V. Friolet ... J. Huguenin ... Perresson, femme G. Collon. **f. 9v**: Ottenin Jacob ... Matthi Estevenin ... J. Petremans Anna ... Jehan Contesse ... Jannenet ... J. Estevenin. **f. 10r**: Bugnon ... Jehan Jacob Ygne et Janin ... la fille de Humbert ... Jenete Brunet ... les enffans G. Gentil ... le jeune J. Calame. **f. 10v**: Jehan Willemyn Dubocz. **f. 11r**: Symon de La Saigne ... le dit Octenin, Nicollete, sa femme, Jehan, son fils, Estévenin, leur frère, Nicolette sa soeur. **f. 11v**: Ysabel, la femme de J. Coliez.

A partir du f. 12r et jusqu'au f. 18v, nous quittons l'aridité des chiffres pour tomber dans la poésie. En effet commence ici un texte littéraire intitulé "La complainte de ma dame du Charroley". Nous ne connaissons pas cette oeuvre, mais signalons tout de même que Charles de Téméraire, qui vivait en 1462, avait porté le titre de comte de Charolais avant de succéder à son père comme duc de Bourgogne. Il s'agit d'une complainte en mémoire de Madame de Charolais qui vient de mourir, comme le montre les deux premiers versets de cette oeuvre:

“Piteuse complainte dirons à tous ceulx qui vourront escocté [*écouter*]”

“De madame du Charroley, à cui Dieux wille [*veuille*] pardonné”

Après cet intermède littéraire, passons à la religion. Au f. 19, sont transcrits le “Trantenarium sancti Gregorii” [*le trentenaire de Saint Grégoire*] et des messes de saint Grégoire “et sic finiuntur misse beati Gregorii” et ainsi finissent les messes de saint Grégoire. Il s'agit en fait d'une liste de fêtes religieuses commençant au premier dimanche de l'Avent et finissant à Noël de l'an suivant.

Dans les folios 20 à 39, diverses bénédictions sont recopiées pour aider le prêtre dans ses activités journalières: f. 20r: Benedictio anuli *bénédition de l'anneau*, f. 20v: alia benedictio *autre bénédiction*, Intrando ecclesiam “*en entrant dans l'église*”, f. 21r-22v: Ad faciendam aquam benedictam “*pour faire l'eau bénite*”, f. 22v-28v: Laudes de communi apostolorum “*laudes du commun des apôtres*”. f. 29r: Benedictio domus nove “*bénédition d'une nouvelle maison*”. f. 29r-v: Benedictio seminum “*bénédition des semences*”. f. 29v: Benedictio thalami

“*bénédictio du mariage*”. f. 30r: Benedictio ad omnia que volumus “*bénédiction à tout ce que nous voulons*”. f. 30r: ad benedicendam crucem “*pour la bénédiction de la croix*”. f. 30v: benedictio ad dandum peccoribus “*bénédiction à donner au bétail*”. f. 31r-35v: prière commençant par ”Jesu redemptor ...” f. 36r-37r: De beata Maria, sabbatis diebus quando fuit XL “*De la Vierge les samedis de carême*” [NB.: Chez les catholiques, tous les samedis du carême sont consacrés à la Vierge Marie à défaut d’une autre fête importante]. f. 37r-38r: lectiones cotidiane in agenda mortuorum “*Lectures quotidiennes dans l’agenda des morts*”. f. 38v: pro defunctis “*pour les défunts*”. f. 38v: vestibus sacerdotis “*aux vêtements du prêtre*”. Au f. 39r, sont copiées des notes diverses: on y parle de “la Janne, sa femme, fille de J. Pirre Pirre et Gérard, son frère, Vuillemeta et Agnès, sa seur, fil de Petitjehan de le Mont ... et fils de J. Jaquème (?) et Jaque”. Le rédacteur de cet ouvrage finit cette partie “*bénie*” par une formule sacramentelle (f. 39v).

Nous retournons ensuite aux dures réalités d’une sèche comptabilité. Elle concerne La Sagne du f. 40r au f. 44v, Le Locle du f. 47r au f. 53v. La date est notée en toutes lettres dans le titre de ces deux parties “l’an de grâce etc. LX deux” [1462]. Pour chaque habitant de ces deux localités, le curé a dans un premier temps inscrit les redevances possibles sans y noter les sommes réellement perçues, ce qu’il fait en second lieu lors du paiement effectif. En voici le modèle:

Jacob Willomiez	recepta”		Jacques Vuilleumier	reçu
	posa			pose
aigne	d. III	agneau		3 deniers
fromage pour le dîme de Chenone”			Fromage pour la dîme de Chenone	

Voici une liste intéressante, car manifestement une grande partie des chefs de familles ayant vécu dans ces deux localités s’y trouve. Pour La Sagne, nous rencontrons **f. 40r** Jacob Willomier [*Vuilleumier*], Nicollet Wille (?) [*Vuille*], Jehan Hugueniot, Perrin Friollet [*Friolet*], Vuillemin Friollet. **f. 40v**: Bourquin de La Saigne [*Bourquin ?*], Pirre Nicollet [*Nicolet*], Perrin Colliez [*Collier*]. **f. 41r**: Vuillemin Willomiez, Vuillomiez Tissot [*Tissot*], Jehan Willoz. **f. 41v**: Jehan Pirre Cuchet, Bessançons Gentif, Guillaume Gentif [*Guillaume-Gentil*]. **f. 42r**: Jehan Rechars de la Bénésiarde [*Jean-Richard-dit-Bressel*], Vuillemin Friollet, Humbert Grant-Jehan [*Humbert ?*]. **f. 42v**: Jehan Petit-Jehan, Petit-Jehan Touchenet, Pirre Touchenet [*GrosPierre-Tochenet*], le Grant Willemeta. **f. 43r**: Jaquet Sauvestre [*plus tard Perret*], Jehan Jenod, Jannin Sauvestre ... pour Jennete I messe ... pour la mère Jacob Ygne. **f. 43v**: Jehan Jacob Ygne, Octenin Perrenod [*Perrenoud*], Hermann Pirre. **f. 44r**: Jehan Octenin Pirre, Vuillemin Jehan Touchon [*Touchon*], Octenin Symonin. **f. 44v**: Rechard Symonin, Matile [*Matile*] et Octenin Tegans.

Intéressons-nous maintenant aux habitants du Locle en 1462: **f. 47r**: Anthoine dut Boys [*Dubois*], Humberg Dro [*Humbert-Droz*] (paiements effectués avec Jehan Girad), Pirre Dro [*Droz*], Jehan Petremans [*Pétremand*] (avec Jaquet Petremans), Jehan Girad [*Othenin-Girard*] (avec Humbert Droz). **f. 47v**: Jaquet Petremans (avec Jehan Petremans), Humberg Petremans, Jehan Perret, Pirre Roberg [*Robert*]. **f. 48r**: Petit Jehan Willemin [*Vuillemin*], Pirre Trovesien ou Crovesien (avec Bessancons Igne), la Vuillame, femme Octenin Ygne [*Ginnet*], Jehan Willemin du Boy, Estévenin Regnalx [† *Renaud*]. **f. 48v**: Octenin Maire [*plus tard Ducommun*], Jehan Symonin (avec Bessencon), Jaquet Sandor [*Sandoz*], Perret Gentif [*Perret-Gentil*]. **f. 49r**: Bessancons Sandoz (avec Jehan Symonin), Cone Stephe [† *Stephe*], Jehan Perrenot, Huguenin Dessus-le-Mont [*Dumont*], le maire Jaquet Brunet [*Brenet*]. **f. 49v**: Girad Dessus-le-Mont, Octenin Jehan Ygne, Janneret Ygne, Hugonet Credo (qui a payé par l'intermédiaire d'Huguenin Mathé). **f. 50r**: Jehan Estevenin [† *Estévenin*], Pétremans Bessanconet [*Pétremand-Besancenet*], Bessancons Bessoncenet, Jehan Pirre, fils de Pirre [*lacune*], Pirre Estévenin, son frère. **f. 50v**: Jehan Mathé [*Matthey*] (avec Pierre Dro), Huguenin Mathé (paie aussi pour Jehan Lospitalliez et pour Hugonet Credo), ... Favre [*Favre, Jeanfavre*] [*prénom sur une lacune*], ...Huguenin [*prénom sur une lacune*]. **f. 51r**: Vuillemin Huguenin [*Huguenin*], Jehan de la Chaulx [*Delachaux*], Huguenin Vaigneux [*Vuagneux*], Jaquet Vuagnieulx, Jehan Tissot [*Tissot-Daguette*], Jehan Jacob [*Jacot*] (paie aussi pour Huguenin Favre). **f. 51v**: Janenet Hirmin [*plus tard Jeanneret*], Octenin Favre, Octenin Monttandun [*Montandon*]. **f. 52r**: Jehan Calame [*Calame*]. **f. 52v**: Nous passons ici aux dépenses en faveur de P. Janneret (?), Estévenin Perret, Octenin Favre, Octenin Tabusse [† *Tabusset*], Bessançons Bessancenet, Jehan Calame, Octenin Jehan Ygne, Estévenin Jeanneret, Huguenin Sandoz, Bessançon Perret, le mère Jehan Perret. **f. 53r**: Jehans Clamencerii. Au **f. 53v**, se trouve la reddition de ce compte. Nous avons recensé 90 chefs de familles dans ces deux localités, soit environ 450 âmes.

Entre ces deux listes concernant La Sagne et Le Locle, se trouvent plusieurs folios dont nous n'avons pas encore parlé: le f. 45r: "Registrum excommunicatorum seu interdictorum // de Loclo et de La Saigne pro anno // etc. LXII^o" *Registre des excommuniés et des interdits du Locle et de La Sagne pour l'an 1462*. Deux personnes ont subi cette exclusion:

Johannes Pirre Cuchet excommunicatus auctoritate domini officialis curie Lausannensis pro contumancia ad instantiam Aymoneti Musar, clerici d'Estavayer.
[En marge] Absolvitur

Auctoritate domini decani Novicastro excommunicatus est Hugoninus Dessus-le-Mont pro contumantia ad instantiam Jaqueti Morel, de Columberio. [En marge] absolvitur.

Jean, fils de Pierre Cuchet, a été excommunié par décision du seigneur officiel de la cour de Lausanne pour dettes à la demande d'Aimonet Musar, cleric, d'Estavayer [en marge] il a été absout.

Par décision du doyen de Neuchâtel, a été excommunié Hugonin Dumont pour dettes à la demande de Jaquet Morel, de Colombier [en marge] il a été absout.

Nous ne nous attarderons pas sur le f. 46r qui contient entre autres le compte des dîmes du Locle en 1462 recueillie par Johannes Hugueniot le Jeune et Johannes Favre, de La "Jalouse", ni sur le f. 46v, un compte de Jehan Petremans, encore moins sur le f. 54v renfermant un contrat avec Huguenin Sandor pour le bois à fournir pour la maison du rédacteur anonyme de ce petit registre. Assistent comme témoins à ce contrat: Jehan Taliard et Jehan Perret.

Allons tout de suite à ce qui constitue le point fort de tout ce registre. Le f. 54r contient rien moins qu'une page d'un registre d'état civil. Trouver un tel type de renseignements en 1462 est tout à fait exceptionnel. J'admets que nous nous rencontrons à cette époque des registres paroissiaux: le plus ancien de Suisse date de 1481 (Porrentruy), le second en date de 1490 (Petit Bâle), Au début du XVe siècle, avant la Réforme, on en trouve aussi à Zurich ou en Thurgovie. Dans le canton de Neuchâtel, selon la tradition, le dernier curé du Locle, l'abbé Etienne Besancenet, avait inscrit dans un registre les baptêmes du Locle de 1520 à 1532, mais nous n'en avons gardé aucune trace écrite (comme nous l'a démontré Mme Favre au cours d'une conférence tenue en automne dernier). Mais, ici, le rédacteur anonyme de ce registre a relevé non pas des baptêmes, mais des naissances, fait suffisamment rare pour être signalé. Il nous a paru intéressant de publier ce document exceptionnel, même si les indications y sont brèves, même si nous n'avons aucune raison de penser que cette liste est exhaustive, même si enfin ces notes n'éclairent que faiblement nos lanternes sur la généalogie de nos ancêtres loclois.

Ce "registre d'état civil" se présente de la façon suivante: nous avons tout d'abord une série de noms écrits normalement au centre de la page. Ils sont plus ou moins classés par ordre chronologique. Les indications sont très sommaires: nom de l'enfant, nom du père, date de naissance. À certaines occasions, la date manque. Il s'agit le plus souvent de naissances comme cela est dit explicitement. Il n'en est pas de même à propos des noms écrits en marge. Nous n'avons ici qu'un nom et une date. Le fait qu'il est question à deux reprises de femmes et d'épouses de Loclois pourrait faire penser qu'il s'agit de décès (ou d'inhumations). Mais, ces

notations suivent chronologiquement les indications se trouvant normalement au centre de la page, d'où notre étonnement. Nous comptons 8 naissances assurées, ce chiffre pourrait se monter à une vingtaine. Pour une population de 450 âmes (comme déterminé plus haut), on peut tabler sur 13 ou 14 naissances par année.

Quant à connaître son auteur, nous en sommes réduits à l'hypothèse. Jamais il n'indique son nom. C'est manifestement un ecclésiastique, sans doute un curé. Il détenait les cures du Locle et de La Sagne, au moins il tenait la comptabilité de ces deux paroisses. D'après un fichier conservé aux archives de l'Etat de Neuchâtel, [n° 15, Chapitres 2], il pourrait s'agir de Pierre Larbin, curé au Locle de 1453 à 1482, mais un de ses vicaires ferait tout aussi bien l'affaire. A la fin du XV^e siècle, ces derniers exerçaient leurs talents dans les deux paroisses mères des Montagnes. Nous ignorons également par quel miracle ce précieux document est parvenu jusqu'à nous. Un curé n'a par définition pas de descendance.

En résumé, le petit registre que nous avons eu le plaisir de vous décrire ci-dessus ne paie pas de mine, mais il représente une importante source de renseignements pour les généalogistes que nous sommes: des notations d'état civil, un recensement assez complet des habitants du Locle et de La Sagne en 1462. Il n'est pas, et de loin, *sans utilité* comme l'archiviste qui l'a analysé un peu sommairement au début du XIX^e siècle nous l'annonçait péremptoirement. Au contraire.

Édition de notes d'état civil concernant Le Locle et La Sagne en 1462

D'après un cahier coté C n° 32 aux AENeuchâtel, f. 54r.

- P., filz de Janeret Ygne, le tier de novembre LXII
- b) - Vuillemeta, fille Estevenin Janneret in die IIII
- Octeneta, filia Estevenin Regnalx nata fuit // VIIIa die maii ano etc LXII
- Loyse, fille de Pirre Matille fut née // le XXIIe jour de may l'an etc. LXII
- Ysabel, fille de filz Jehan Rechar, // de la Benesarde fut née le XXIXe // jour de joing l'an etc. LXII
- Audecte, fille de Huguenin Perret, fut [*lacune*] // le XXVIII jour de joing l'an etc. LXII
- Huguenette, filz de Perrenete, brut de Perren[*lacune*] // de La Saigne, fut née le jour de Saint-[*lacune*]-et-Saint-Paulx l'an etc. LXII.
- a) - Octenin, filz de Jaquet Petremans, le premier ap[*lacune*] // Notre-Dame de mars l'an etc. LXII
- A la Saigne, Glaude, filz Jehan Perre Cuchet
- Humberg, filz de Jehan Willemin du Boy
- P., filz de Jehan Calame fut néz le jour de Saint-//Bartholomé
- Estevenneta, fille de Jehan Jaquet, fut née le jour // décollations Saint-Jehan-Baptiste

- Janneta, fille de Huguenin Sandoz, fut née // le derniez jour d'oust etc. l'an etc. LXII

- Jehan, filz de [effacé] Wil[effacé] le premier jour de septembre

en marge:

- Jehan, fil do Petit // Jehan Huguenin, au dimenche devant Symon et Jude

- La femme do Symon // Touchenet de Villemete, // dimenche après la Saint-Gal

- Femme Besson Besancenet, // Henriette, Sainz Gal

- Jehan, filz Girad // Clerc, sabbati post Fidis virginis

- Jaquete, filie // Jehan Touchon // de Bourquin, // le jour de Sainte-Foys

- Jannete, fille // Jehan Janneret, len//demains de // Notre Dame // chast. l'an // LXII

- Pirre, filz // de S. Perrenod // Willemin

- Glaude, // filz des // enfans P. Touchenet // dimanche[?effacé]

Traduction

- P., fils de Jeanneret Ygne, le 3 novembre 1462

- Vuillemette, fille d'Estévenin Jeanneret, le 4 [novembre 1462 ?]

- Ottenette, fille d'Estévenin Renaud est née le 8 mai de l'an 1462

- Louise, fille de Pierre Matile est née le 22 mai l'an 1462

- Isabelle, fille du fils Jean Richar, de la Bénésiarde, est née le 29 juin 1462

- Odette, fille d'Huguenin Perret, est [née] le 28 juin de l'an 1462

- Huguenette, fille de Perrette, bru de Perren[oud ?] de La Sagne, est née le jour de Saint-[Pierre]-et-Paul de l'an 1462 [29 juin]

- Ottenin, fils de Jaquet Pétremand, le premier [jour] ap[rès ?] Notre-Dame de mars l'an 1462 [26 mars].

- À la Sagne, Claude, fils de Jean, le fils de Pierre Cuchet

- Humbert, fils de Jean, le fils de Vuillemin Dubois

- P., fils de Jean Calame, est né le jour de Saint-Barthélemy [24 août]

- Estévenette, fille de Jean Jaquet, est née le jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste [29 août]

- Jeannette, fille de Huguenin Sandoz, est née le dernier jour d'août l'an 1462

- Jean, fils de [effacé] Vuil[effacé] le premier jour de septembre

en marge:

- Jean, fils de Petit Jean Huguenin, le dimanche avant la Saint-Simon-et-Jude [24 octobre]

- La femme de Simon Tochenet, Villemette, le dimanche après la Saint-Gal [17 octobre]

- La femme de Besson Besancenet, Henriette, à la Saint-Gall [16 octobre]

- Jean, fils de Girard Clerc, le samedi après la vierge Saint-Foi [9 octobre]

- Jaquette, fille de Jean Touchon, [femme de ?] de Bourquin, le jour de Sainte-Foy [6 octobre]
- Jeannette, fille de Jean Jeanneret, lendemain de Notre Dame chast. de l'an 1462 [26 mars ?]
- Pierre, fils de S. Perrenoud Vuillemin
- Claude, fils des enfants de P. Touchenet, le dimanche [?effacé]

Bravo à Germain Hausmann qui a eu la curiosité de regarder un plus loin que le « nez » de l'archiviste du XIX^{ème}. Sa perspicacité nous a permis de publier un texte inédit et fort intéressant (La rédaction)

Petit précis de chronologie technique

par Germain Hausmann

L'idée de cet article m'est venue d'une question posée il y a une année environ par l'un de nos lecteurs à propos d'un problème technique de datation. Ces questions sont souvent sources d'erreurs et de confusion. Aussi, mon projet est d'expliquer en quelques mots le calendrier qui nous gouverne et de définir comment étaient appliquées chez nous et chez nos voisins les plus proches les règles qui peu à peu ont permis de décrire l'avancée du temps.

Généralités

Pour décrire l'avancement du temps, nos ancêtres se sont servis de trois phénomènes astronomiques: 1) l'alternance du jour et de la nuit, 2) les phases de la lune passant d'une surface non éclairée à la pleine lune pour revenir à la lune noire (le mois), 3) l'alternance des saisons (l'année). Or, ces trois cycles ne sont pas facilement descriptibles les uns par rapport aux autres, ce qui a conduit l'humanité à de multiples tâtonnements et à des descriptions pendant longtemps inadaptées de ces paramètres les uns par rapport aux autres.

Les ères

Chez les **Romains**, les années sont nommées d'après le nom des consuls qui remplissaient cette fonction annuellement. Ce système dura 1294 ans, de l'an 753 avant Jésus-Christ (quoique les premiers consuls soient sans doute mythiques) jusqu'en 541 après Jésus-Christ, époque où un personnage par ailleurs pas connu (un certain Flavius Basilius) exerça une dernière fois cette fonction alors purement honorifique. De 542 à 566, ce système perdure en quelque sorte, car on se réfère toujours à ce dernier consulat. On passe ainsi de la première à la 25^e année après le consulat de Basilius, soit en latin pour l'an 564: *post consulatum* (abrégé P. C.) *Basilii, anno vicesimo tertio* (la 23^e année après le consulat de Basilius).

À ce système, se substitua le décompte des **années de règne** ainsi exprimées: la Xe année du règne de Y. Ce système pose quelques problèmes, car pour résoudre la formule de datation, il faut connaître précisément non seulement l'an du début du règne (pas toujours facile à déterminer lorsqu'un roi doit lutter contre d'autres prétendants), mais aussi le jour à partir duquel le règne commence. Se base-t-on comme point de départ de la date de la mort de son prédécesseur, celle de son élection, celle de son couronnement ? En outre, le cycle ne prend jamais son départ à une même date (le 1^{er} janvier par exemple), mais change à chaque règne qui, c'est bien normal, commence chaque fois à un jour différent. Ainsi le pape

Jean Paul II n'a pas été élu le même jour que son successeur, Benoît XVI et le décompte des années de leur pontificat commence à d'autres dates. Ce système fut appliqué du VI au XIe siècle. Il est encore utilisé de nos jours par la chancellerie pontificale pour dater les actes émanant du pape.

Après l'an mille, on prit l'habitude de désigner les années à l'aide d'un chiffre se rapportant à un acte fondateur (soit une ère). Chez nous naturellement, on a choisi comme point de départ la naissance du Christ. Nous suivons donc l'**ère chrétienne**. Elle fut inventée par un moine originaire de Scythie nommé Denys le Petit. Il fixa la naissance du Christ au 25 décembre, 753 ans après la fondation de Rome. Ce mode de calcul a prévalu depuis. Signalons cependant que notre vénérable ecclésiastique s'est trompé, car le Seigneur est né, comme le disent expressément les Ecritures, pendant le règne d'Hérode le Grand qui est mort ... 4 ans avant Jésus-Christ (?!?) (cf. Matthieu, 2.1: "Jésus naquit à Bethléem, localité du pays de Judée à l'époque où Hérode était roi")

Avant l'an mille, ce système n'est pas couramment employé. Rare et assez abscons pour les contemporains, ils se trompent régulièrement lorsqu'ils s'ingénient à l'utiliser. Pour cette période, il convient donc de se méfier. Il se généralise après l'an mille, d'où le nom de millésime donné au chiffre qui sert à exprimer une date. D'autres ères que la chrétienne furent employées, mais elles ne touchent pas nos régions, si bien que nous les passerons sous silence.

Sauf l'**ère républicaine** employée par la France révolutionnaire dont le point de départ a été fixé au 22 septembre 1792 par décret de la Convention et qui fut en usage jusqu'au 31 décembre 1805. Cela concerne la Franche-Comté (département du Doubs) et le Jura, Jura Bernois et Bienne (Département du Mont-Terri, puis du Haut-Rhin), les forces françaises en campagne, mais pas la Suisse unifiée sous l'Helvétique et encore moins le Pays de Neuchâtel qui ne fut pas touché par l'activité révolutionnaire.

Terminons par expliquer un terme que l'on rencontre souvent dans les actes: l'**indiction**. Chez les Romains, ce terme désignait l'impôt foncier dont l'assiette était révisée tous les quinze ans. Puis, ce mot signifia ladite période de quinze ans entre deux révisions de la matrice cadastrale. Les Romains employèrent ce terme pour fixer une datation dès 313, début de la première indiction. Le chiffre qui accompagne l'indiction ne sert pas à déterminer le nombre de périodes écoulées depuis 313, mais le rang qu'occupe l'année en question dans ce cycle de 15 ans. Indiction 4 signifie que l'on est dans la quatrième année de n'importe quelle indiction. Ce chiffre est souvent utile pour déterminer des dates qui nous posent problème, par exemple lorsqu'elles sont en partie effacées. Son calcul étant assez

compliqué, nous conseillons au lecteur de se référer aux tables existantes pour la déterminer.

Les années

Une année correspond à la révolution de la Terre autour du Soleil qui dure 365 jours 5 heures 48 minutes 47 secondes et 51 centièmes.

Calendrier julien: Au temps de la République, les Romains se servaient de l'année lunaire (de 10 jours plus courte que la solaire). Pour faire correspondre les deux et que les fêtes se trouvent toujours aux mêmes saisons, le grand prêtre appelé pontife rajoutait à période régulière un mois de différence après le mois de février. À la fin, pour des raisons essentiellement politiques, pour retarder ou avancer des élections, pour rallonger des magistratures, ce rattrapage n'était plus fait régulièrement. Profitant qu'il était pontife en 45 avant Jésus-Christ, **Jules César** s'entoura de scientifique qu'il fit venir d'Alexandrie, en particulier de l'astronome Sosigène. On prolongea les mois lunaires en alternant ceux à 30 jours avec ceux à 31 jours. Pour mettre en conformité l'année en cours avec le cours du soleil, on ajouta alors plusieurs mois. La réforme la plus novatrice fut la création d'années bissextiles tous les quatre ans, ce qui correspond quasiment à la durée d'une année astronomique. Cette année fut adoptée dans tout l'Empire romain, d'abord de manière hésitante, jusqu'à ce que l'Empereur Auguste fasse appliquer rigoureusement ces règles (chez nous dès l'absorption de l'Helvétie à l'Empire, soit environ en 15 avant Jésus-Christ), et plus tard en Europe du Nord, suite à la christianisation.

Calendrier grégorien: Mais, en agissant ainsi on mettait chaque année 11 minutes 13 seconde de trop par rapport à la réalité. Cette différence correspond à 3 jours en sus tous les 400 ans. La différence était faible, si bien qu'elle n'apparut que peu à peu. Il fallut du temps pour déterminer l'étendue de l'erreur. La réforme du calendrier se fit désirer. Il revint au pape **Grégoire XII**, lointain successeur du Grand Pontife païen, d'opérer ce changement. Après de longues discussions entre savants, un projet fut élaboré. La bulle "Inter gravissimas" promulguée le 24 février 1581 fixa cette réforme du calendrier. Il y avait alors 10 jours de différence entre l'année civile et l'année astronomique, on supprima donc ces dix jours et l'on décida que dorénavant une seule année séculaire sera bissextile pendant 400 ans (celle qui est divisible en 400), mais pas les autres. Ainsi, 1600 fut bissextile, 1700, 1800, 1900 pas, 2000 l'a été. Désormais, il n'y a plus qu'une différence de 24 seconde 36 centième entre l'année réelle celle de nos calendriers, ce qui

correspond à un jour tous les 35 siècles. Ce système de calcul est adopté aujourd'hui par le monde entier, à quelques exceptions près.

L'introduction de cette réforme du calendrier ne fut pas facile, car elle émanait d'une autorité catholique. Les Protestants et les Orthodoxes ne l'appliquèrent pas, et ne parlons pas des peuples non chrétiens. Dans nos régions, l'Espagne (et sans doute la Franche-Comté) l'adoptèrent dès sa promulgation en octobre 1582. La France quelques mois plus tard aussi en 1582. le canton de Fribourg en 1583. À **Neuchâtel**, on apprend que le 5 août 1700, le Conseil d'Etat est averti que le canton de Berne (actuellement Berne plus Vaud) a décidé d'adopter le calendrier grégorien. Le changement entre les deux calendriers s'effectuera au début de l'an 1701 où l'année commencera le 12 janvier (Manuel du Conseil d'Etat, t. 9, f. 133r). Tous ceux qui ont consulté des registres paroissiaux de cette époque ont remarqué que l'année 1701 était tronquée de 11 jours.

Il est d'usage chez les historiens de ne pas adopter le calendrier grégorien avant 1582, car cela ne changerait pas seulement le quantième du mois, mais le jour de la semaine et la date de Pâques. C'est ainsi que la "découverte" de l'Amérique par Christophe Colomb eut lieu dans les livres d'histoire le vendredi 12 octobre 1492, alors que, si on avait adopté l'usage grégorien de manière rétroactive on devrait dire le dimanche (??) 2 octobre 1492 (qui n'a jamais existé).

Divisions de l'année: L'année est divisée en 4 saisons: l'hiver du jour le plus court (on dit solstice) à celui où nuit et jour sont de même longueur (on dit équinoxe), le printemps, de ce jour à celui qui est le plus long, l'été qui va jusqu'au jour d'équinoxe suivant (en septembre) et enfin l'automne se poursuit jusqu'au jour le plus court. Pour des raisons religieuses, Jules César avait fixé les dates butoirs de changement de saisons au 24 du mois de décembre (début de l'hiver), au 24 mars (début du printemps), au 24 juin (début de l'été) et au 24 septembre (début de l'automne). Par cet énoncé, vous voyez que trois fêtes importantes du calendrier chrétien dépendent de cette antique division de l'année: le 24 juin, jour des feux de la Saint-Jean, et surtout le 25 décembre, début alors du cycle du rallongement des jours, symbole de renouveau. En conséquence, l'annonciation de cette naissance miraculeuse a eu lieu neuf mois auparavant, le 25 mars, premier jour du printemps, signe d'espérance.

De même, Jules César avait fixé le jour supplémentaire rajouté une année sur quatre au 24 du mois de février. Ce jour se trouvait six jours avant le premier mars, ce qui se dit en latin *bis sextilis dies ante kalendas Marcii* (le 2e sixième jour avant les kalendes de mars). Voilà ce qui explique le nom de ces années plus longues: années **bissextiles**.

Lors du Concile de Nicée, du fait du différentiel entre l'année julienne et l'année astronomique, ces dates de solstices et d'équinoxes furent placées respectivement au 21 décembre, au 21 mars, au 21 juin et au 21 septembre. Cet usage s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui.

Le début de l'année

Il n'y a pas de fait déterminant pour commencer l'année à un jour plutôt qu'un autre. L'usage fut donc fluctuant. Voici les principaux jours de début d'année:

1er mars: Les Romains fixèrent le début de l'an au premier mars, saison où l'on entrait en campagne militaire (voilà pourquoi pendant longtemps le mois de février fut considéré comme le dernier mois de l'année, au cours duquel on devait rajouter un jour supplémentaire).

1er janvier (style de la Circoncision): Mais, en 601 de l'an de Rome (153 av. J.-C.), l'année civile y débute le premier janvier. Au Moyen Age, ce terme reste partout le début de l'année astronomique (théorique) pour les savants, mais se heurte aux usages locaux (la pratique).

25 décembre (style de Noël): on voulut "christianiser" l'année après l'adoption de cette foi en Europe et l'on fit commencer l'an à la naissance du Christ. Pendant 6 jours en fin d'année (du 26 décembre au 31 décembre), il y a donc en ce cas un différentiel d'un an entre le millésime adopté au Moyen Age et le nôtre. Dans ce cas, un 26 décembre 1423 médiéval (on dit "ancien style" ou "a.s.") correspond au 26 décembre 1422 actuel (on dit "nouveau style" ou "n.s."), car, en ce cas, l'année commence avant l'actuelle.

25 mars (style de l'Annonciation): Certains font commencer l'année à l'Annonciation. Il y a dans ce cas un peu moins de trois mois (entre le premier janvier et le 25 mars) où il existe un différentiel entre le millésime adopté au Moyen Age et le nôtre. Dans cette occurrence, dans nos régions, un premier février 1422 médiéval correspond au 1er février 1423 actuel, car l'année dure alors jusqu'à la fin de l'hiver.

Pâques Le changement d'année se fait à Pâques, jour de la fondation du Christianisme. Comme la date de Pâques change d'une année à l'autre, il se peut parfaitement qu'il y ait à une année de distance deux fois la même date. Par exemple, si on suit ce style il y a deux 1er avril 1293 médiévaux, la première fois le 1er avril 1293 comme on dirait aujourd'hui (Pâques = le 29 mars 1293) et le 1er avril 1294 actuel (Pâques est fêté cette année-là le 18 avril). En ce cas, le scribe dira

1er avril 1293 après Pâques (= celui de 1293) et 1er avril avant Pâques (= celui de 1294).

Voyons ce qu'il est chez nous à partir du XIVe siècle, époque où les documents deviennent suffisamment abondants pour que l'on puisse déterminer l'usage suivi pour le début de l'an. En Franche-Comté, on suivait le style de Pâques, jusqu'en 1566 où l'usage du premier janvier fut imposé par le Parlement de Dole. À Berne, le style de la Nativité prédominait comme dans toute la Suisse alémanique. Dans la partie romande du diocèse de Lausanne (Vaud, Fribourg, **Neuchâtel**), on suivait le style de l'Annonciation. Cette façon de calculer était si typique à cette région qu'on l'appelait la coutume de la Cour de Lausanne (*mos Curiae Lausannensis*). Les deux dernières mentions connues chez nous de cet usage datent du 27 janvier 1520 (= le 27 janvier 1521) dans "Actes de chancelleries 1, f. 25v", et le XIXe jour de janvier de l'an mil Vc et XXII (=19 janvier 1523) selon le style de Lausanne, dans "Actes de Chancellerie, volume 1, f. 25v et f. 72v". Il se peut qu'il y ait des mentions un peu postérieures inconnues de nous, mais l'usage qui s'impose à cette époque (surtout après la Réforme qui eut lieu en 1530) est celui de Berne, soit de Noël. Puis, à la fin du XVIe siècle (sans doute vers 1575), on en vint au style du premier janvier.

Signalons enfin que le calendrier républicain commençait le 22 septembre.

L'année religieuse

Après la reconnaissance du Christianisme par l'empereur Constantin en 313, l'église a christianisé le calendrier en y fixant des fêtes chrétiennes. Nous avons déjà parlé de Noël. Abordons maintenant le cas particulier de Pâques.

Choisir quel était le jour où l'on allait célébrer la résurrection du Christ posait un problème. On commença par suivre l'usage juif, soit de fixer Pâques au 14 Nissan, soit au jour de la pleine lune du mois de l'équinoxe de printemps. Dans ce cas, cette fête se trouvait n'importe quel jour de la semaine, un lundi, un mercredi, etc. C'est pourquoi, certaines églises la fixèrent au dimanche qui suivait. En Gaule, on préférait une date fixe, soit le 25 mars. Il ne fut pas facile d'unifier tous ces systèmes. On ne se doute pas aujourd'hui des querelles que cela a provoquées, avec accusation de part et d'autre d'hérésies et d'apostasies.

Selon l'usage juif, cette fête dépendait du cycle de la lune et devait se situer juste après l'équinoxe de printemps. Le concile de Nicée en 325 entreprit d'apporter une unification rituelle. On fixa l'équinoxe de printemps au 21 mars, mais on ne prit aucune décision aux procédés de supputation. Chacun continua à utiliser son système. Ce n'est qu'au VIIIe siècle que l'ensemble de l'Eglise connut un même système. La fête de Pâques se situe depuis lors au dimanche qui suit la première

pleine lune après le 21 mars (l'équinoxe de printemps), soit au plus tôt le 22 mars et au plus tard le 25 avril.

Le calendrier liturgique dépend fortement de Pâques. Les quarante jours qui la précèdent forme le Carême (en fait 47 jours, car les dimanches ne font pas partie du carême). 40 jours après se trouve l'Ascension, 50 jours la Pentecôte, le dimanche qui suit est consacré à la Trinité et 60 jours après Pâques est célébrée la Fête-Dieu (institution récente, 1264).

Pour ne pas se perdre dans des calculs savants, il conviendra aux lecteurs pressés de consulter les tables dressées pour définir à la fois les dates des Pâques que les jours de la semaine. Le plus souvent les tableaux se déclinent en 7 cycles désignés par des lettres: la lettre A désigne une année commençant par un dimanche, la lettre B, pour celle débutant par un samedi et ainsi de suite en remontant jusqu'à la lettre G pour les années commençant par un lundi. Puis, Pâques pouvant se trouver sur l'un des 5 dimanches qui suit le 21 mars, on démultiplie par ce chiffre pour chacune de ces années le nombre des tableaux, ou l'on réunit sur une même table ces cinq possibilités.

Terminons par rappeler qu'une année normale se termine le même jour de la semaine qu'elle a commencé. Ainsi une année débutant un dimanche se termine un dimanche. Donc, l'an suivant va d'un lundi à un lundi, etc. Il en résulte un cycle. Compte tenu des années bissextiles qui coupe la régularité de celui-ci, compte tenu des différentes dates de Pâques possible, on obtient une période de 532 ans pour que les phases de la lune se reproduisent aux mêmes jours de la semaine et que les Pâques se retrouvent aux mêmes dates et dans le même ordre. Voilà ce qu'on appelle le **cycle pascal**. Une fois qu'on le connaît, on peut le reproduire ad libitum et connaître toutes les dates de notre calendrier dans l'avenir, même le plus lointain.

Les mois

Le mois est censé correspondre à une lunaison. D'ailleurs le mot latin pour désigner cet espace de temps, *mensis*, à la même racine indo-européenne que le mot allemand *Monn*, la lune. Une lunaison correspond pour l'observateur terrestre à 29 jours 12 heures 44 minutes 38 secondes. On arrivait donc grossièrement à suivre ce rythme en alternant des mois de 29 et de 30 jours.

Quant à elle, une année solaire comprend 12 lunaisons 11 jours et 3 heures environ. Pour faire correspondre le cycle des mois à une année solaire, le mois a été rallongé d'un jour. Ainsi, en partant de mars, il y a une succession de 5 mois respectivement de 31 et de 30 jours, d'août à décembre de nouveau cinq mois respectivement de 31 et de 30 jours; suivent un mois long (janvier) et un mois court faisant le joint avec l'an suivant (février).

Chez les Latins, les 6 premiers mois de l'année portaient le nom d'un dieu ou des cérémonies religieuses qui s'y déroulaient, puis les 6 mois suivant n'étaient désignés que par un numéro d'ordre. Ainsi janvier (*Januaris*) était dédié au dieu Janus, février (*Februarius*) aux cérémonies de purification, mars (*Martius*) au dieu Mars (il marquait le début des campagnes militaires), avril (*Aprilis*) peut-être au sanglier, *aper* en latin, ou proche du mot *apricus*, ensoleillé (mais dès l'Antiquité on ne connaissait pas l'origine de ce nom, il faut cependant écarter la fausse étymologie rapprochant ce mot du verbe *aperire*, s'ouvrir, le mois où s'ouvrent les fleurs), mai (*Maius*) à la déesse Maïa, juin (*Junius*) de la déesse Junon, puis venait le cinquième mois compté d'après l'antique début de l'année des Romains (=le 1er mars) (*Quintilis*), le sixième (*Sextilis*), le septième (*September*), le huitième (*October*), le neuvième (*November*) et le dixième (*December*).

En souvenir des travaux de Jules César pour réformer le calendrier, le cinquième mois fut appelé *Julius* (juillet en français) en 38 avant J.-C., car il était né un 4 juillet. L'empereur Auguste fit beaucoup d'effort pour que ce calendrier soit appliqué avec rigueur et, en souvenir de son action, le sixième mois reçut le nom d'*Augustus* (août en français) en 8 avant Jésus-Christ. Nous voici arrivés au système en vigueur actuellement.

Quant à nos cousins germains, ils utilisent, à côté des noms de mois romain adaptés à leur idiome, des désignations mensuelles plus spécifiques. En voici la liste des appellations les plus courantes:

janvier = Januar

février = Hornung (Februar)

mars = März

avril = April

mai = Mai

juin = Brachmonat (Juni)

juillet = Heumonat (Juli)

août = August

septembre = Herbstmonat (September)

octobre = Wynnmonat, Weinmonat (October)

novembre = Wintermonat (November)

décembre = Christmonat ou Wolfmonat (Dezember)

Parlons pour terminer du calendrier républicain. Les mois duraient chacun trente jours, l'année se terminait par 5 jours supplémentaires (ou de 6 les années bissextiles) appelés sans-culottides et Jour de la Révolution. Ils portaient le nom d'événements censés se dérouler au cours de ce mois (en France du moins) suivi d'un suffixe marquant la saison: en automne les mois était en -aire, vendémiaire

(mois des vendanges, septembre-octobre), brumaire (mois des brumes, octobre-novembre), frimaire (mois des frimas, novembre-décembre), l'hiver était en -ôse, nivôse (mois de la neige, décembre-janvier), pluviôse (mois des pluies, janvier-février), ventôse (mois des vents, février-mars), les mois printaniers se signalaient par -al, germinal (mois de la germination, mars-avril), floréal (mois des fleurs, avril-mai), prairial (mois des prairies, mai-juin), l'été se déclinait en -or, messidor (mois des moissons, juin-juillet), thermidor (le mois des chaleurs, juillet-août) et fructidor (mois des fruits, août-septembre). Les mois républicains commençaient vers le 20 de nos mois.

Les semaines

Une lunaison est divisée en quatre quartiers. Un quart de 29 jours correspond grosso modo à 7 jours. Voilà l'origine de la semaine.

Chaque jour de la semaine portait chez les Romains des noms de dieux: Lundi = jour de la Lune, Mardi = jour de Mars, Mercredi = jour de Mercure, Jeudi = jour de Jupiter, Vendredi = jour de Vénus. L'usage français concernant le Samedi = jour du sabbat juif s'écarte des coutumes romaines *saturni dies* = jour de Saturne (correspondant à l'anglais Saturday). Quant au nom du dimanche, il est chrétien et signifie "Jour du Seigneur" *dies dominica*.

Nos cousins germains ont adapté ce vocabulaire à des divinités germaniques: Lundi = Montag (jour de la Lune), Mardi = Dienstag (jour de Thingus, le mars germanique), Mercredi = Mittwoch (milieu de la semaine), Jeudi = Donnerstag (jour de Donar dit ailleurs Thor), Vendredi = Freitag (jour de la déesse Freia), Samedi = Samstag (jour du sabbat), Dimanche = Sonntag (jour du Soleil, comme les Romains).

Il existe encore un usage moins influencé par les moeurs païennes pour désigner les jours de la semaine: les fêtes (fête signifie jour de la semaine): la première fête correspond au dimanche, la deuxième au lundi, la troisième au mardi, la quatrième au mercredi, la cinquième au jeudi, la sixième au vendredi et la septième au samedi. On rencontre au Moyen Age cette façon de faire. Elle est actuellement en usage au Portugal.

Les jours et les heures

Jours: Les Romains calculaient les jours des mois d'une façon totalement différente de la nôtre. Il y avait dans le mois trois dates butoirs: les calendes (le premier du mois), les nones (les 5 des mois de janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre, décembre - ou les 7 des mois de mars, mai, juillet, octobre)

et les ides (en gros au milieu du mois, les 13 ou les 15 du mois selon la même clé de répartition que pour les nones). Pour les Romains, le calcul consistait à se demander combien de jours il restait jusqu'à la prochaine de ces trois dates butoirs. La numérotation était donc rétrograde. Ainsi, 7 des ides d'octobre correspondait au septième jour avant les ides, soit au 9 octobre actuel. Il faut aussi être conscient que, lorsqu'on se réfère aux calendes, le jour décrit se trouve dans le mois précédent. Ainsi les 7 des calendes d'octobre (7 jours avant le premier octobre) correspond au 25 septembre actuel. Il faut encore préciser que, lorsqu'on déclare être les 18 des calendes de janvier 1352 (18 jours avant le premier janvier), nous nous trouvons le 13 décembre, mais l'année est juste: 1352.

Cet usage subsista jusqu'à la fin du Moyen Age, mais on trouve dès une époque très ancienne, notre façon de calculer les jours du mois, c'est-à-dire par quantième depuis le commencement du mois jusqu'à sa fin. On en voit les premiers exemples dès l'époque mérovingienne. Il s'imposa peu à peu, mais devint courant dès le XVI^e siècle.

Heures: Les Anciens prirent l'habitude de compter 12 heures du lever au coucher du soleil, et 12 autres heures la nuit. Sous nos latitudes, la durée des heures diurnes différaient le plus souvent de celle des heures nocturnes, du fait que les jours et les nuits sont rarement de même longueur.

En outre, on prenait toujours en compte l'heure réelle du lieu où l'on se trouvait. Dans le cas du canton de Neuchâtel, on vivait au Landeron une minute plus tôt qu'aux Verrières. Lausanne précède d'une minute Genève, Zurich de six minutes.

Lors de la propagation du Christianisme, l'écoulement du temps fut réglé par les autorités religieuses. La vie fut rythmée par l'Eglise. Dans les couvents régnait ce que l'on appelait l'heure canoniale, c'est-à-dire les divers offices qui séquençaient chaque journée, des laudes aux vigiles, chacune précédée d'une sonnerie qui appelait les moines à remplir leurs obligations (qui étaient entendues des laïcs qui vivaient aux environs). Dans les campagnes, les cloches paroissiales coupaient les longues journées de labeurs des paysans, comme l'évoque très joliment le tableau de Millet intitulé "l'Angélus".

Au XII^{ème} siècle, les cités florissantes des Flandres ou d'Italie cherchèrent à laïciser le temps, les horloges ne trouvent plus seulement aux clochers des églises, elles ornent désormais les beffrois et les hôtels de Ville. Cela ne se fit pas sans heurts (sic). Des batailles mémorables parsemèrent cette période, mais au bout du compte les autorités laïques vainquirent.

Dès le XIV^e siècle, l'adoption de l'horloge pour montrer l'écoulement du temps a peu à peu poussé les utilisateurs à fixer des temps égaux aux heures au sein d'une même journée. Agir comme autrefois correspondait à faire subir des réglages

continuels aux montres et autres pendules, ce qui était préjudiciable à leurs rouages ... et à leur régularité déjà bien aléatoire.

L'apparition du chemin de fer qui présupposait l'usage d'un horaire poussa les administrations à déclarer une heure légale. On ne suit plus une heure solaire différente d'un lieu à l'autre. Désormais, chaque train part à la même heure, que l'on soit à Genève ou à Romanshorn. Dans notre canton, on lit dans la feuille officielle du 22 mars 1894: selon arrêté du 5 mars 1894, le canton de Neuchâtel adopte l'heure de l'Europe centrale. Dès lors, l'heure légale avance de 30 minutes un quart par rapport à l'heure réelle à Berne. Après l'adoption en Suisse de l'heure d'été le différentiel se monte à une heure 30 minutes un quart une partie de l'année.

Seconde: La définition de la seconde remonte aux Babyloniens. Elle correspond au battement du coeur. Ils remarquèrent qu'il y avait environ 3600 battements par heures. Ce chiffre poussa sans doute les savants de l'époque à adopter une division sexagésimale des heures (une heure = 60 minutes) et des minutes (une minute = 60 secondes). La minute n'a aucune autre justification que d'être la soixantième partie d'une heure.

Conclusion

Ce qui précède n'est qu'un bref aperçu de ce que l'on appelle la chronologie technique et notre petit pense-bête est sans doute fort maladroit. Je tiens à fournir à tous ceux que le sujet intéresse des traités plus complets qui m'ont d'ailleurs servi pour le présent essai. Chacun a ses défauts et ses qualités. Ces ouvrages ont été de multiples fois réédités, je vous donnerai ci-dessous l'édition que j'ai utilisée. Sauf le premier, ils sont en vente dans toutes les bonnes librairies.

Pour les francophones, nous avons: Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique*, Hildesheim-New York, Georg Olms Verlag, 1972 (fac-similé de l'édition originale de Paris, librairie Hachette, 1894), p. 79-314.

Pour les germanophones: Hermann GROTTTEFEND, *Taschenbuch der Zeitrechnung*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1982 (12^e réédition), p. 1-110.

Pour les italianophones: Adriano CAPPELLI, *Cronologia, Cronographia e Calendario perpetuo*, Milan, Editore Ulrico Hoepli, 2002 (7^e édition), p. 1-21.

Enfin, les données locales proviennent de quelques notes trouvées dans l'un des multiples fichiers qui parent les Archives de l'Etat de Neuchâtel.

**Compléments aux articles de Pierre-Arnold Borel parus dans le bulletin
numéro 31 de mai 2007 de la Société neuchâteloise de généalogie**

Bulletin 24 décembre 2004

- Famille Droz originaire du Locle et de La Chaux-de-Fonds, bourgeoise de Valangin; branche de Numa Droz conseiller fédéral et de son frère Zélim.
- Une Bible d' Osterwald à la recherche de son propriétaire.
- Sobriquets du XIX^{ème} siècle.
- Souche de la famille Grezet communière de Travers.
- Famille Reynier bourgeoise de Neuchâtel.
- Ascendance de Jules Henri Robert communier du Locle bourgeois de Valangin.

Bulletin 25 avril 2005

- Mariage unissant Bourguignons et Neuchâtelois juste avant la Réforme.
- Ascendance neuchâteloise de Marie d'Agoult amie de Franz Liszt, précédé d'un article sur le même sujet de Jean Marc von Allmen.
- Branche anoblie de la famille Vattel communière de Peseux, bourgeoise de Neuchâtel.
- Souche de la famille Pic venue du Val de Morteau en la baronnie du Vaux Travers.
- Jaques de Pierre bourgeois de Vercel en Franche-Comté.
- Famille Rosselet-Jordan du Grand-Bayard es Verrières.

Bulletin 26 septembre 2005

- La famille Roy communière de Couvet en la chastellenie du Vaux Travers.
- Marguerite de Laviron la Bonne Dame de Travers.

Bulletin 27 décembre 2005

- Famille Jaquet-Droz communière du Locle, paroissienne de La Chaux-de-Fonds, branche établie à La Haute-Fie au Valanvron.
- Les Jaquet Droz branche de Pierre célèbre créateur d'automates .
- Famille Roulet branche bourgeoise de Neuchâtel.
- Ascendance de Cécile Mendelssohn née Jeanrenaud.
- Famille Pellaton de la baronnie de Travers; sa souche.
- Quatre familles neuchâteloises apparentées au Roi Soleil par les d'Aubigné.

Bulletin 28 mai 2006

- Histoire de la fondation de l' Hôpital Pourtalès et généalogie du fondateur.
- Rameau de la famille Thiébaud communière de Brot-dessous, paroissienne de Rochefort.
- Les Clerc de Sagneula.

Bulletin 29 septembre 2006

- Les Borel Bacon branche de Jules commandant de Corps d'Armée.

Bulletin 30 décembre 2006

- Famille Fauche bourgeoise de Valangin et de Neuchâtel. En collaboration avec Olivier Clottu.
- Les Berthoud dit Beillard de Fleurier.

Vie de la société

Sur les traces des anabaptistes du Jura

Françoise Favre

Sortie de printemps du samedi 9 juin 2007 en collaboration avec le Cercle de généalogie de l'Ancien évêché de Bâle.

Profitant du programme "2007 – Année des anabaptistes", une initiative visant à commémorer l'histoire du mouvement anabaptiste, nous sommes une quarantaine de membres de la SNG et du CGAEB à aller à la découverte du mouvement anabaptiste et de ces familles parties de l'Emmental pour venir chercher refuge dans nos montagnes au 17^e et 18^e siècle.

Si nous avons rendez-vous au CIP de Tramelan, c'est que la chapelle mennonite de Jean Gui, bien que figurant sur les cartes, ne se trouve pas si facilement ! Depuis Tramelan, il faut bien connaître le chemin pour trouver la petite route de campagne étroite et sinueuse qui mène à une large plaine d'altitude (1000 m) où sont plantées çà et là quelques fermes, entourées d'un jardin soigneusement entretenu et fleuri. Et puis soudain, au milieu de nulle part, un panneau "Ecole" et juste derrière, un bâtiment neutre avec une double rangée de fenêtres, à côté d'une très belle ferme dont l'architecture trahit l'origine des constructeurs. Nous sommes au Jean Gui.

Nous y sommes accueillis par Michel Ummel (qui nous a guidé de Tramelan à Jean Gui) , responsable de la communauté mennonite du lieu. Il nous invite à pénétrer dans la Chapelle et durant une bonne heure – mais il raconte si bien que nous l'aurions écouté bien plus longtemps! – il nous introduit dans le monde anabaptiste.

Qui sont ces "anabaptistes" ?

Il faut dire d'emblée qu'ils n'ont pas laissé d'archives historiques, ni de témoignages imprimés. C'est donc de façon indirecte, par ce que d'autres ont dit d'eux, que nous les connaissons. Ils ne se sont pas désignés non plus eux-mêmes d'anabaptistes, mais ce nom leur a été attribué par leurs contemporains, à l'époque de La Réforme, pour avoir pratiqué des re-baptêmes, une pratique tout à fait illégale.

Depuis Constantin, le pape et l'empereur se partagent le pouvoir. Au 16^e l'autorité politique s'identifie au christianisme et combat tout ce qu'elle estime être une manifestation d'hérésie. Or le mouvement anabaptiste va se distinguer en refusant le lien entre l'Eglise et l'Etat et le modèle d'une Eglise d'Etat basée sur la contrainte. Il va prôner la liberté pour l'individu de professer librement sa foi. Au baptême "automatique" des petits enfants, il oppose un baptême d'adulte librement choisi. Pour toutes ces raisons, les anabaptistes sont considérés comme dangereux par les autorités politiques de l'époque et vont être discriminés, condamnés, persécutés, éliminés.

Pourquoi sont-ils venus dans le Jura ?

Pour chercher un refuge ! Si les Zurichois ont réussi assez tôt à "éliminer" les anabaptistes chez eux, les Bernois n'y sont pas aussi bien parvenus. Un grand nombre d'entre eux ont pu résister dans l'Emmental jusqu'au 17^e siècle. Mais la pression se fait de plus en plus forte. La création dans le canton de Berne d'une "Chambre des anabaptistes", tribunal spécial destiné à lutter contre ce qui était considéré alors comme une hérésie, va provoquer une émigration dans les communautés de l'Emmental. Des familles cherchent refuge dans les hautes plaines du Jura, sur des terres appartenant au Prince évêque de Bâle où ils seront tolérés.

Les anabaptistes arrivent au début du 18^e siècle avec trois préoccupations principales: survivre et nourrir leur famille, instruire leurs enfants pour qu'ils puissent lire la Bible et célébrer leur culte. C'est la triade église-ferme-école.

Ils vont se faire discrets, vivant retirés dans la montagne et à l'écart de la population locale. Ils parlent leur dialecte suisse alémanique, ils ne vont pas à l'église et ne baptisent pas leurs enfants... et ils travaillent le dimanche, considérant que chaque jour est le jour du Seigneur !

Ils vivent pratiquement en autarcie, et on peut admirer au passage les champs et les cultures, la façon dont ils ont su mettre en valeur les terres en fonction du climat rude du Jura.

Au début, ils se réunissent dans des fermes ou des lieux retirés comme la Chapelle des Chèvres – une grotte dans la forêt. Plus tard, à la fin du 19^e, ils commenceront à construire des églises, en adoptant une architecture fonctionnelle: une grande salle de classe au rez-de-chaussée et une chapelle au premier étage. Extérieurement, le bâtiment ressemble à une ferme. Pas de clocher, discrétion oblige.

Anabaptistes ou mennonites ?

L'histoire du mouvement anabaptiste est marquée par plusieurs scissions.

Au 16^e siècle, après le désastre de Münster pendant la guerre des paysans, le hollandais Menno Simon (1496-1561) rassemble l'aile pacifique du mouvement. La reine de Hollande désignera alors les anabaptistes sous le nom de "mennonites", une appellation qui leur restera.

Plus tard, un autre groupe mené, par Jacob Amman, sera à l'origine des Amish.

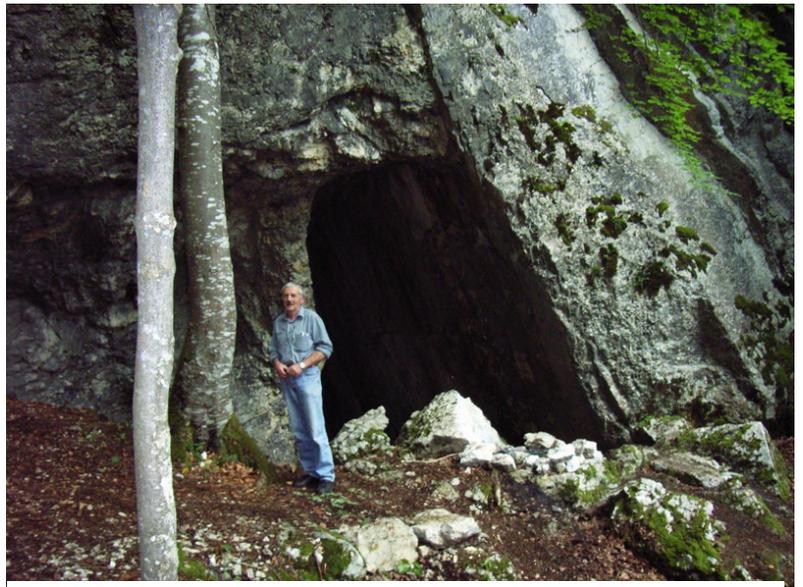
La Constitution de 1874, qui rend le service militaire obligatoire pour tout Suisse quelles que soient ses convictions religieuses va provoquer une nouvelle vague d'émigration, vers les Etats-Unis cette fois.

Les Archives et la bibliothèque mennonites

Après cette introduction, nous descendons au sous-sol qui abrite des trésors: de très anciennes bibles – dont une Bible Froschauer de 1534 – des recueils de cantiques, des registres de charité, la caisse des pauvres de la communauté (une cassette en bois avec un couvercle coulissant), du matériel scolaire, des objets divers comme des coupes ou des verres de mariages datant de 1847... et même de très beaux arbres généalogiques de familles mennonites, dessinés par un ancien instituteur.

La Chapelle des Chèvres

Après un excellent repas au CIP de Tramelan, Daniel Gerber vient nous chercher pour nous conduire à la Chapelle des Chèvres. Nous partons en direction de Bellelay, Châtelat, jusqu'à l'entrée des gorges du Pichoux où nous laissons les voitures. De là, à pied, par un joli sentier forestier ombragé, nous grimpons pendant une quinzaine de minute. La grotte est là humide et fraîche après les pluies de ces derniers jours. Monsieur Gerber nous raconte l'histoire – transmise oralement par les anciens – de cette grotte où se célèbre encore un culte tous les



La chapelle des chèvres

2 ans au mois d'août. Au fond de la grotte, une plaque rappelle le souvenir des événements passés.

Il fait bon et Monsieur Geiser est tout aussi passionnant que Monsieur Ummel, de sorte que nous avons du mal à quitter ces lieux. Nous finirons la journée à l'hôtel de l'Ours à Bellelay autour d'un rafraîchissement.

Quelques dates

- 1525 Apparition du mouvement anabaptiste
- 1527 La confession de foi de Schleithem, 7 articles concernant le baptême, la Cène, la non-violence
- 1544 Mandement de Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel, contre les anabaptistes
- 1496-1561 Menno Simon, anabaptiste néerlandais, rassemble l'aile pacifiste du mouvement
- 1571 Dernière exécution officielle dans le canton de Berne: Hans Hasibacher est condamné au bûcher
- 1693 Séparation entre Jacob Amann (les Amish) et les anabaptistes suisses
- 1659-1743 Création / Abolition de la Chambre anabaptiste, sorte de tribunal contre les anabaptistes dans le canton de Berne
- 18^e siècle Les Emmentalois trouvent refuge dans le Jura
- 1874 La Constitution suisse, défavorable aux anabaptistes, provoque une nouvelle émigration

Sortie d'automne au château de Belvoir (Doubs)

Françoise Favre

Pour notre sortie d'automne, nous avons rendez-vous, ce samedi 6 octobre à 11 h à Belleherbe, petit village à mi-chemin entre la frontière suisse et Baume-les-Dames, dans le nord du département du Doubs.

La journée s'annonce belle et 24 personnes ont répondu à l'invitation de la SNG. A noter que deux membres de l'étranger sont parmi nous, l'un venu de la région parisienne et l'autre résidant habituellement en Australie ! Autant dire qu'il y avait de l'animation autour des tables à l'heure de l'apéro !

Après le repas, où nous avons pu déguster un menu du terroir – salade franc-comtoise, jambon et saucisse de Morteau accompagnés de frites, glace

– nous continuons notre route vers Belvoir où nous sommes attendus à 14 h 30.

Le vieux château, construit au 12^e et 13^e siècles comme l'atteste la date de 1224 inscrite sur une clé de voûte, occupe l'emplacement d'un oppidum gaulois. De la terrasse du château, un magnifique panorama sur les monts du Jura s'offre aux visiteurs.



Mais si la position dominante est stratégique pour surveiller le passage, elle est aussi exposée à tous les vents... et justement aujourd'hui, le vent souffle fort. Aussi, malgré le beau soleil d'automne, les imprudents (dont je suis !) qui ont laissé leur veste dans les voitures s'en repentiront vite !



Le château, siège d'une baronnie, a passé entre les mains de plusieurs familles et a subi bien des vicissitudes

au cours des ans. Au milieu des années cinquante, le peintre Pierre Jouffroy se porte acquéreur. Le château est en ruine et les parties les moins abîmées servent de grange ou d'écurie. En 1968, un incendie ravage l'aile Est du château. Cela ne décourage pas le nouveau propriétaire qui, patiemment, au prix d'un travail acharné, va entreprendre la restauration des bâtiments, les uns après les autres. Il

saura trouver les artisans qualifiés et les soutiens nécessaires pour redonner vie au château. Les pièces, reconstruites et remeublées, seront ouvertes au public au fur et à mesure de l'avance des travaux.

C'est une des filles de Pierre Jouffroy qui nous accueille, avec au bras un joli petit panier contenant les clés – et quelles clés !- ouvrant les portes des corps de bâtiments.



Nous commençons par la chapelle, dédiée à Saint-Nicolas, qui a retrouvé sa vocation de lieu de culte depuis sa restauration. Dans une vitrine est conservée le cœur de Béatrix de Cusance (1614-1663) baronne de Belvoir, célèbre autant pour son esprit que pour sa beauté.

Nous continuons par une enfilade de pièces: la salle des gardes, la cuisine, la bibliothèque, un salon, la chambre de Madame. Tous ces locaux ont été entièrement réaménagés et remeublés avec du mobilier de provenances diverses. Ainsi cette étonnante armoire baroque du 17^e, venant d'Allemagne, ornée de quatre statues illustrant les vertus théologiques: la Foi, l'Espérance, la Charité... et la Sagesse !

La salle de Justice, la plus ancienne et la plus grande pièce du château, date du 12^e - 13^e siècle. C'est là, dans cette grande salle voûtée, que le baron de Belvoir rendait justice. C'est là aussi que se tenaient les grandes assemblées de la vie seigneuriale. Derrière la cheminée se trouve le "poisle", petite pièce typique de l'habitation comtoise, qui doit son nom au mode de chauffage. Un cachot – assez vaste mais bien sombre – jouxte la salle de Justice.

A l'extrémité de l'éperon rocheux se dresse la tour Madge-fâ, dominant le Val de Sancey. On peut encore voir les petites ouvertures rondes qui permettaient autrefois de faire le guet. Aujourd'hui, le premier étage abrite une chambre à coucher tandis qu'un bureau occupe le 2^e étage.

L'Arsenal, autrefois destiné à la conservation des armes et des vivres, est devenu galerie d'art où sont exposées les toiles de Pierre Jouffroy. Anciennement, l'Arsenal faisait communiquer le donjon avec la tour Madge-fâ. Aujourd'hui, nous accédons au donjon par l'extérieur. Un escalier particulièrement raide et étroit, logé dans l'épaisseur de la muraille, mène aux étages. Tout en haut, une salle d'exposition a été aménagée et l'on peut voir les arbres généalogiques des différentes familles qui ont résidé à Belvoir, ainsi que des photos des travaux de restauration du château.

Avant de quitter Belvoir, nous descendons au village pour admirer les magnifiques halles seigneuriales qui datent du 14^e siècle. La partie basse abrite la Mairie du village.

Pour clore cette belle journée, les moins pressés d'entre nous se retrouvent encore pour boire un pot ensemble.

Il ne nous reste qu'à dire un grand merci à notre présidente et à son compagnon qui ont organisé cette sortie.



Familles du Cerneux-Péquignot

Germain Hausmann, 12 décembre 2007

Nul n'ignore dans le canton de Neuchâtel que la commune du Cerneux-Péquignot a appartenu à la France (héritière de la Franche-Comté) jusqu'à l'issue des guerres napoléoniennes et n'a été rattachée à la principauté qu'ensuite.

On connaît cependant mal les détails de l'affaire, en particulier en ce qui concerne les familles qui ont été intégrées à cette occasion. Ce point, occulté par toutes les sources imprimées, m'avait toujours intrigué, et c'est par hasard que j'ai trouvé la ou les précieuses listes des personnes qui ont été agrégées au canton de Neuchâtel à la suite de ce changement de frontières. Cette source se trouve dans la série "Cartons bleus" dans les dossiers consacrés aux limites de notre État. J'ai découvert ensuite que le Conseil d'État avait approuvé cette liste et en donnait le contenu (Manuel du Conseil d'État, CP 33/169, p. 824-826).

Mais, avant tout, mettons tout cela en perspective: lorsque la défaite de Napoléon fut incontestable, les Alliés se réunirent à Paris avec le nouveau gouvernement royaliste. Leur projet était de faire de l'Helvétie un État neutre qui défendrait lui-même ses frontières. Dans ce dessein, il fallait lui donner des limites faciles à tenir militairement. En conséquence, la France devait lui accorder quelques territoires aux endroits stratégiquement faibles.

À l'époque, le Conseil d'État du canton de Neuchâtel rêvait d'étendre ses possessions sur le district vaudois de Grandson et sur les terres alors sans maître de La Neuveville, du plateau de Diesse et du vallon de Saint-Imier. Par contre,

l'extension du côté français (jusqu'au Doubs) ne l'intéressait que fort peu. Cette région, peuplée de catholiques et fort pauvre, n'avait guère d'attrait pour lui. Il ne fut donc pas capable de profiter de l'état de faiblesse du gouvernement français à l'époque pour obtenir le maximum.

Voilà pourquoi le premier traité de Paris du 30 mai 1814 ne nous accordait qu'une rectification minimale de frontière.

Mais par la suite, le Conseil d'État reconnut son erreur et demanda avec insistance qu'on établisse la frontière sur le Doubs. Mais c'était trop tard. Le gouvernement français avait repris de l'assurance et ne voulait plus rien céder, arguant du fait que la clause du premier traité de Paris n'avait pas été contestée lors de sa signature par les autorités neuchâtelaises.

C'est ainsi que le deuxième Traité de Paris du 20 novembre 1815 reprit presque intégralement la formulation de son prédécesseur de 1814. Restait donc à définir sur le terrain la ligne qui allait désormais séparer les deux États. Les commissaires qui furent chargés de cette tâche ne se pressèrent pas pour terminer leur travail. Il faut dire que les deux traités de Paris avaient été rédigés par des personnes qui ne connaissaient pas exactement la géographie locale et que la formulation qu'ils avaient adoptée ne correspondait pas tout à fait aux réalités locales. En outre, le Roi gouvernait désormais une grande puissance européenne et ses représentants au niveau local montrèrent bien que le temps des accommodements était terminé. La négociation fut donc difficile et les nouvelles bornes ne furent mises en place qu'en 1819. Ainsi, le premier février 1819, les autorités françaises (en fait le maire de Montlebon) avisèrent les habitants de la région cédée qu'ils ne faisaient plus partie de la France.

Ce territoire renfermait 61 familles et 300 habitants, dont 262 Français, 16 Neuchâtelais, 11 Bernois et 11 Fribourgeois (il s'agit de familles installées depuis fort longtemps en Franche-Comté. Elles gardaient le souvenir de leur origine fribourgeoise, mais ne pouvaient pas la prouver). Il y avait 273 catholiques et 27 protestants. D'un point de vue géographique, cet espace comptait 2 maisons au Maix Lidor, une au Maix Baillo, une au Maix RoCHAT, 4 au Bas Bellin, une au Gigot, 4 au Bas du Cerneux, 11 au Cerneux-Péquignot, 7 aux Étages, une aux Meuthes, une à La Loge, une au Creux, 2 à la Porte des Chaux, une à Calirou, une aux Gillottes, une aux Feuves, 7 au Bétaud, 1 au Prévout, 1 au Haut des Roussottes et 9 aux Roussottes. Ce territoire s'étend sur 1538 hectares. Comme industries, il n'y a que l'agriculture, le commerce du bois et ... la contrebande. Les femmes filent le chanvre, font des étoupes pour de la toile de ménage ou tricotent des bas de laines. La majorité vit très modestement, se contentant de peu. Les hommes sont peu instruits car on vient seulement d'y introduire un instituteur.

Le Conseil d'État neuchâtelois nomma alors son représentant auprès des habitants de ce nouveau territoire. Il s'agissait du sieur David Guillaume Huguenin, maire de La Brévine. Sa première tâche fut d'en faire le recensement.

Mais, cette liste ne donnait pas encore le nom des futurs ressortissants du Cerneux, car le Roi de France avait stipulé que les personnes ainsi cédées à un État étranger avaient six ans pour accepter leur nouvelle nationalité. S'ils voulaient rester Français, ils devaient vendre leurs terres, quitter leur lieu de domicile et aller "se réfugier" du côté français. Toute la question était de savoir quand commençait cette période de six ans. Le 5 avril 1819, le Conseil d'État décida que ce laps de temps avait débuté lors de la signature du deuxième traité de Paris, soit en 1815, et que par conséquent, les nouveaux ressortissants ne seraient définitivement agrégés à notre canton qu'en 1821.

Ainsi, les habitants du Cerneux furent régis pendant sept ans (de 1814 à 1821) par un droit assez flou. Ils commencèrent par être Français en attente de "suisstude", continuèrent par ne plus être Français, sans être Suisses, ils finirent par être Suisses à titre provisoire, puis à titre définitif. Sur le plan des impôts, ils n'en payèrent aucun à la France, avec la perspective - peu réjouissante d'ailleurs - de payer en une fois six ou sept ans d'arrérages, lors de leur intégration définitive.

En 1819, le Conseil d'État nomma à titre provisoire Antoine Pierre Martin président du Cerneux-Péquignot.

Si sur le plan profane, tout était apparemment en ordre, il restait à régler l'organisation ecclésiastique: dès le 1er janvier 1819, le curé du Cerneux-Péquignot cesse d'être payé par l'État français. Suit une période intermédiaire jusqu'au 13 février 1820, date à laquelle l'évêque de Lausanne prend officiellement possession de cette paroisse par l'intermédiaire de son représentant à Neuchâtel, le doyen Joseph Aebischer.

Entre 1819 et 1821, le Conseil d'État va définir les conditions que doivent remplir les naturalisables: il décide, dès 1819, que les enfants illégitimes nés avant la réunion feront partie de la commune du Cerneux, moyennant certaines formalités qui seront réglées en temps et lieu. Une fois l'intégration accomplie, on se conformera à l'usage neuchâtelois; ainsi les enfants naturels ne seront que sujets de l'État, non plus originaires d'une commune en particulier. Cet état de fait durera jusqu'en 1863.

Nous arrivons donc en 1821. Alors, les habitants du Cerneux se constituent en communauté. Ils rédigent, sous la dictée du maire Huguenin, un règlement. Celui-ci est approuvé avec quelques modifications de peu d'importance le 22 janvier 1821 par le Conseil d'État. Maintenant qu'une communauté s'est constituée, qu'un territoire lui a été attribué, on peut la doter de ressortissants.

On en fait deux listes: la première constituée des personnes présentes dès 1819 et séjournant toujours en ces lieux en 1821. Ce sont ceux dont l'appartenance à la communauté du Cerneux ne pose pas de difficultés. Sur la seconde liste, sont recensés tous les habitants dont la naturalisation n'est pas assurée. Ces deux listes sont soumises au Conseil d'État le 7 mai 1821.

Au vu des difficultés rencontrées, l'autorité cantonale détermine les règles qui seront suivies: premièrement, il n'y a lieu de mettre dans ces listes que les chefs de lignée, non leurs descendants; les femmes divorcées suivent le sort de leur mari; les enfants illégitimes suivent la condition de leur mère ou de leur père s'ils sont reconnus. Les Neuchâtelois ou les Suisses qui habitent au Cerneux ne peuvent faire partie de cette nouvelle communauté. Enfin, la nationalité provient du domicile des impétrants dans le territoire cédé par la France, mais ne concerne pas les natifs du Cerneux-Péquignot résidant à l'étranger.

C'est en se basant sur ces directives qu'une liste définitive est élaborée par le maire Huguenin. Soumise au Conseil d'État, cette dernière est approuvée le 16 octobre 1821. Elle donne donc le nom de tous les chefs de famille qui sont naturalisés à cette occasion et qui forment la première communauté suisse du Cerneux-Péquignot.

Nous l'éditions ci-dessous, non pas telle quelle, mais en l'adaptant. Seuls, y apparaissent les têtes de lignées, soit le nom de l'adulte mâle ou femelle le plus vieux, en oubliant de donner le nom de ses descendants. Par rapport à la liste approuvée par le Conseil d'État, nous éliminons les enfants naturels, si leur mère y est citée. En outre, nous regroupons les familles par ordre alphabétique, pour en faciliter la consultation.

Mais, cette liste est bien austère, car elle ne nous donne que des noms et des filiations paternelles. Pour la rendre plus vivante, nous avons extrait du recensement des habitants fait en 1819 d'autres renseignements (*plus bas inscrits en italique*), comme le nom de l'épouse, le nombre d'enfants, la date de naissance, le domicile, le numéro d'ordre, etc. Notons pour terminer que les familles éteintes aujourd'hui sont précédées d'une †.

Pour terminer, signalons que, le 3 août 1841, les ressortissants du Cerneux-Péquignot devinrent bourgeois de Valangin. Il s'agit des familles Berger, Bonnet, Boillod, Boucard, Jolybournot, Cuénot, Duchet-Suchaud, Faivre, Fussier, Gauthier-Jaques, Girardot, Grandpierre, Martin, Mercier, Orsat, Prenel, Rognon, Thiébaud-Boillod, Vaugne, Vermot-Gaud, Vermot-Petit-Outhenin, Simon-Vermot, Vuillemin et Vuillemez. En outre, deux ecclésiastiques complètent cette liste, le doyen Aebischer, représentant de l'évêque de Lausanne auprès des autorités neuchâteloises, et le nouveau curé du Cerneux-Péquignot, l'abbé Coquet..

Liste des premiers communiars du Cerneux-Péquignot en 1821

Nous marquons plus bas par le mot “Valangin 1841” les familles qui connurent cette promotion.

Famille Berger (4 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Claude Antoine, fils de feu Jean-Baptiste Berger, *habitant en 1819 aux Étages, né vers 1770, paysan, fermier, veuf, et ses 3 enfants.* (n° 127-130).

Famille Boillod (12 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Charles Joseph, fils de Pierre Joseph Boillod, *habitant en 1819 aux Roussottes, né vers 1792, paysan, fermier, sa femme, Marie Sylvie Vuillemin, et leurs deux enfants* (n° 245-248).

- Jean (Claude) Thiébaud, fils de Bernardine Polentienne Boillod, *habite en 1819 aux Roussottes, né vers 1797, sans profession, célibataire* (n° 272).

- Jeanne Françoise Picon, veuve de Claude François Boillod, *habitant en 1819 aux Roussottes, née vers 1750, paysanne, propriétaire, et ses 5 enfants* (n° 292-297).

Famille Bonnet (NB.: On dit que cette famille est d’origine fribourgeoise, mais établie depuis plusieurs générations au Cerneux-Péquignot) (14 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Louis Joseph, fils de feu Claude Joseph Bonet, *habitant en 1819 au Bas Bellin chez son beau-père, Jean François Faivre, né vers 1784, paysan, sa femme, Jeanne Adélaïde Faivre, et leurs deux enfants* (n° 45-48).

Famille Boucard (19 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Basile, fils de feu Joseph Boucard ou Landry-Boucard, *habitant en 1819 à la Meuthie (aux Meuthes), paysan, fermier des soeurs Sylvestre et Hélène Simon-Vermot, né vers 1765, sa femme, Marie Hélène Molier, et leurs 6 enfants* (n° 156-163).

- Claude Alexandre, fils de François Joseph Boucard (*Il s’agit sans doute du personnage nommé simplement François Joseph Boucard, en 1819, il réside au Bas Bellin, né vers 1794, paysan, propriétaire, sa femme, Marie Angélique Ris, avec leur enfant*).

- Guillaume Joseph, fils de feu Pierre Louis Boucard, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, né vers 1763, paysan, fermier, sa femme, Marie Félicité Faivre, et leur fils* (n° 114-116).

- Marie Thérèse, fille d’Alexis Boucard, *habite en 1819 aux Roussottes chez son beau-fils Louis Orsat, née vers 1765, veuve* (n° 256).

Famille Cuenot (5 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Jean François, fils de Guillaume François Cuénot, *habitant en 1819 au Bas du Cerneux, paysan, propriétaire, né vers 1787, sa femme, Anne Marie Mayence Fréchet, et ses deux enfants. (n° 64-68).*

† **Famille Duchet-Suchaud** (9 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Jean Sigismond, fils de feu François-Xavier Duchet-Suchaud, *habite en 1819 aux Roussottes, né vers 1761, paysan, laboureur, sa femme, Marie Philippine Bobilier, et ses 10 enfants (n° 301-313).*

† **Famille Dornier** (2 personnes en 1819):

- François-Xavier, fils de feu Pierre Dornier, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, né vers 1754, prêtre et curé du Cerneux-Péquignot, célibataire, originaire du Sauget. (n° 108).*

† **Famille Dumont** (5 personnes en 1819):

- Honoré Félix, fils de feu Jean Étienne Dumont, *habite en 1819 aux Roussottes, née vers 1782, paysan, fermier, célibataire (n° 278).*
- Jeanne Claude Rose, fille de feu Jean Étienne Dumont, *habite en 1819 aux Roussottes, née vers 1779, paysanne, fermière, célibataire, et sa fille illégitime (n° 275-276).*
- Marie Célestine, fille de feu Jean Étienne Dumont, *habite en 1819 aux Roussottes, née vers 1786, paysanne, fermière, célibataire (n° 277).*

Famille Faivre (14 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Claude Catherine, fille de Claude Joseph Faivre, *habitante en 1819 du Bas Bellin, née vers 1749, célibataire (n° 42).*
- François Melchior, fils de Jean Ignace Faivre, *habitant en 1819 aux Roussottes, né vers 1781, fermier, sa femme, Marie Geneviève Vuillemé, et leurs 7 enfants (n° 263-271).*
- Jean François, fils de feu Claude Joseph Faivre, *habitant en 1819 au Bas Bellin, paysan, propriétaire, né vers 1757, sa femme, Geneviève Bobilier, et leur fils. NB.: Deux de ses fils adultes eurent le malheur de “faire le saut du Doubs” et d’y périr le 20 février 1819 [Les jeunes gens avaient sans doute alors la mauvaise habitude de faire un plongeon depuis le sommet du Saut du Doubs] (n° 39-41).*

Famille Fussier (6 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- François Joseph, fils de Jean-Baptiste Fussier, *habitant en 1819 aux Roussottes, né vers 1780, fait des tricotages, très pauvre, sa femme, Marie Gasparine Mercier, et leurs 4 enfants (n° 282-287).*

Famille Gauthier-Jaques (5 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Marie Célestine, fille de Jean-Baptiste Gauthier-Jaques, *habitant en 1819 aux Étages, née vers 1781, servante chez Claude Antoine Berger, et son fils illégitime (n° 131-132).*

- Marie Josèphe, fille de feu Jean-Baptiste Gauthier-Jaques, *habitant en 1819 aux Étages, née vers 1772, sans profession, et son fils illégitime (n° 133-134).*

† **Famille Girardier:**

- Jeanne Victoire, fille de Jacques Girardier (NB. S'est installée au Cerneux-Péquignot entre 1819 et 1821).

† **Famille Girardot (2 personnes en 1819) "Valangin 1841":**

- Marie Françoise, fille de Claude François Girardot, *habitant en 1819 à La Loge chez Eugène Richet, née vers 1793, célibataire, et son fils naturel (n° 168).*

- Marie Véronique, fille de Claude François Girardot, *habitant en 1819 à La Loge chez Eugène Richet, née vers 1795, célibataire (n° 169).*

† **Famille Grandpierre (3 personnes en 1819) "Valangin 1841":**

- Claude Pierrette, fille de feu François-Xavier Grand-Pierre, célibataire, et sa fille naturelle (née en ce lieu, elle ne résidait pas au Cerneux-Péquignot en 1819).

- Marie Bernardine, fille de feu Jean André Grand-Pierre (native ne résidant pas au Cerneux-Péquignot en 1819).

- Pierre Louis, fils de feu Jean André Grand-Pierre, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, né vers 1755, paysan, propriétaire, sa femme Claude Agnès Courtois, et leur fille (n° 124-126) [NB.: il a deux fils, Olivier et Joseph, qui sont partis aux armées depuis longtemps et dont on n'est sans nouvelle].*

- Timothée, fils de François-Xavier Grand-Pierre (ne résidait pas au Cerneux-Péquignot en 1819).

† **Famille Guyot (9 personnes en 1819):**

- Pierre Théodore, fils de Claude Ignace Guyot, *habite en 1819 aux Étages, né vers 1780, fermier, sa femme, Baptiste Mercier, et leur fille (n° 138-140).*

- François Joseph, fils de Jean Claude Guyot, *habitant en 1819 au Haut des Roussottes, né vers 1783, paysan, fermier, sa femme Marie Victoire Billod, et ses 4 enfants (n° 239-244).*

† **Famille Joly-Bournot (9 personnes en 1819) "Valangin 1841":**

- Jean-Baptiste, fils de Pierre Claude Joly-Bournot, *habitant en 1819 au Petoud (au Bécaud), né vers 1800, propriétaire, célibataire (n° 215).*

- Jean Noël, fils de Pierre Claude Joly-Bournot, *habitant en 1819 au Petoud (au Bécaud), né vers 1800, frère jumeau du précédent, propriétaire, célibataire (n° 216).*

- Marie Françoise, fille de Pierre Claude Joly-Bournot, *habitant en 1819 au Petoud (au Bécaud), né vers 1778, propriétaire, célibataire, et sa fille illégitime (n° 217-218).*

- Pierre Louis, fils de Pierre Claude Joly-Bournot, *habitant en 1819 aux Étages, né vers 1763, charpentier, propriétaire, tient une scierie à vent, sa femme, Marie Ursule Vermin, et ses 3 fils habitent eux au Cerneux-Péquignot (n°155, 104-107).*

† **Famille Journot** (1 personne en 1819):

- Marie Françoise, fille de feu André Journot, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, née vers 1769, servante du curé, célibataire.*

† **Famille Martin** (14 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Anne Françoise Coeurdâne, veuve de Pierre François Martin, *habitante en 1819 au Gigot, née vers 1751,, et ses deux enfants, ainsi que deux petits-enfants illégitimes. (NB.: son mari était en 1819 maréchal-ferrant et possédait un moulin et une scierie, malheureusement pas en état de fonctionner) (n° 50-54).*

- Antoine Pierre, fils de feu Claude François Martin, *habitant en 1819 au Petoud (aux Bécaud), né vers 1749, veuf, son fils, sa belle-fille et ses 4 petits-enfants (n° 203-209).*

- François Joseph, fils de Marie Hélène Martin, *habite en 1819 au Bas du Cerneux, né vers 1797, domestique, célibataire (n° 76).*

Famille Mercier (17 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Éloi, fils de Jean Claude Mercier-Susanne, *habitant en 1819 au Bas du Cerneux, paysan, fermier de sa belle-mère, né vers 1780, sa femme, Marie Alexandrine Vuillemé, et leur 3 enfants. (n° 72-76).*

- François Eléonor, fils de feu François Alexis Mercier-Susanne, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, né vers 1774, paysan, propriétaire, sa femme, Marie Adélaïde Glazer, et leur 3 enfants (n° 88-92).*

- Jean Claude, fils de feu Jean Nicolas Mercier-Susanne, *habitant en 1819 aux Étages, né vers 1764, fermier d’Antoine Germain Simon-Vermot, célibataire (n° 150).*

- Joseph Désiré, fils de feu Jean Nicolas Mercier-Susanne, *habitant en 1819 aux Étages, né vers 1775, paysan, fermier de Claude François Simon-Vermot, sa femme, Marie Sylvie Mercier, et leur fils (n° 151-153).*

- Marie Silvie, fille de Jean Claude Mercier-Susanne, *habitant en 1819 au Calirou chez sa soeur, née vers 1794, sans profession, célibataire (n° 191).*

Famille Orsat (NB.: La famille Orsat se dit originaire du canton de Fribourg, mais installée depuis longtemps en Franche-Comté) (*11 personnes en 1819*) “Valangin 1841”:

- Basile Alexandre, fils de feu Pierre Antoine Orsat, *habitant aux Roussottes en 1819, né vers 1759, paysan et charron, propriétaire, sa femme, Marie Angélique Meunieret et leur fils (n° 249-251).*

- Éloi, fils de Claude Orsat, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, né vers 1751, paysan, propriétaire à la retraite, veuf, sans enfant (n° 95).*

- François-Xavier, fils de Jean Claude Orsat, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, né vers 1763, paysan, fermier d'Éloi Orsat, sa femme, Marie Françoise Andrez, et leur fille (n° 96-98).*

- Louis Joseph, fils de Jean-Baptiste Orsat, *habitant en 1819 aux Roussottes, né vers 1786, paysan et charron, fermier, sa femme, Marie Philippine Boucard, et leurs 2 enfants (n° 252-255).*

† **Famille Prenel** “Valangin 1841”:

- Jean Claude, fils de feu Jean Claude Prenel, (ne résidait pas au Cerneux-Péquignot en 1819, habite la maison de son beau-père Jean Claude Vuillemey).

† **Famille Richet** (*4 personnes en 1819*):

- Eugène, fils de feu Eugène Richet, *né vers 1810 (n° 166).*

- Marie Eugénie, fille de feu Eugène Joseph Richet, *née vers 1808 (n° 165).*

- Philippine, fille de feu Eugène Richet, *née vers 1812 (n° 167). En 1819, leur père Eugène (n° 166) habitait à la Loge, tailleur d'habits originaire d'Alsace résidant ici depuis 1805 environ, il était veuf.*

Famille Rognon (*13 personnes en 1819*) “Valangin 1841”:

- François Félix, fils de feu Claude Joseph Rognon, *habitant en 1819 au Bas Bellin, né vers 1767, paysan, propriétaire, sa femme, Marie Josèphe Prenel, et leurs 5 enfants (n° 28-34).*

- Hugues Jean, fils de feu Claude Joseph Rognon, *habitant en 1819 le Cerneux-Péquignot, paysan, propriétaire, né vers 1761, sa femme, Marie Josèphe Vaucheret, et leurs 4 enfants. (n° 79-84).*

† **Famille Sarazin** (*6 personnes en 1819*):

- Alexandre, fils de Claude Sarazin. *En 1819, il est dit fils d'Angélique, habitant alors au Cerneux-Péquignot, né vers 1772, ancien préposé, fermier, sa femme, Marie Elisabeth Chenit, et leurs 3 enfants (n° 117).*
- François-Xavier, fils d'Antoine François Sarazin, *habitant en 1819 aux Étages, né vers 1759, charpentier, propriétaire, célibataire (n° 137).*
- Marie Angélique, fille de feu Claude Sarazin, célibataire, et son enfant naturel (habitait Paris en 1819, ne revient qu'en 1820/21 au Cerneux-Péquignot).

Famille Simon-Vermot (37 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Antoine Germain, fils de feu Claude François Simon-Vermot, *habite en 1819 aux Étages, né vers 1759, paysan, propriétaire, veuf, son fils, sa belle-fille et leur 6 enfants (n° 141-149).*
- Claude François, fils de feu Claude Hyacinthe Simon-Vermot, *habitant en 1819 au Maix Rochat, né vers 1767, paysan, propriétaire de certaines parcelles, fermier d'autres, sa femme, Agnès Françoise Orsat, et ses 5 enfants (n° 20-25, 136).*
- Hélène Françoise, fille de feu Claude François Simon-Vermot, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, née vers 1779, paysanne, propriétaire, célibataire (n° 123).*
- Marie Françoise, fille de feu Claude Hyacinthe Simon-Vermot, *habite en 1819 le Bas du Cerneux, née vers 1751, sans profession, célibataire (n° 70).*
- Silvestre Alexandrine, fille de feu Claude François Simon-Vermot, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, née vers 1769, paysanne, propriétaire, célibataire. (n° 122).*

Famille Vaugne (2 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Charles Antoine, fils de François-Xavier Vaugne, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, né vers 1773, cabaretier, propriétaire, sa femme, Sylvie Rognon. (n° 85-86).*

Famille Vermot-Gaud (6 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Marie Françoise, veuve de Claude Joseph Vermot-Gau, *habitant en 1819 aux Roussottes, née vers 1771, et ses 4 enfants (n° 87, n° 288-291).*

† Famille Vermot-Gauchi (2 personnes en 1819):

- Emmanuel, fils de feu Jean-Baptiste Vermot-Gauchi, *habitant en 1819 au Petoud (au Bétaud), né vers 1758, paysan, propriétaire, veuf, et ses deux enfants (n° 222-224) (NB.: Son fils François-Xavier est à l'armée depuis longtemps. On est sans nouvelle de lui).*

Famille Vermot-Gros-Huguenin (3 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Henri François, fils de Firmin Hubert Vermot-Gros-Huguenin, *habitant en 1819 au Petoud (au Bétaud), né vers 1793, paysan, fermier de son beau-père Emmanuel Vermod-Gauchi, sa femme, Geneviève Gauchi, et leur fils (n° 219-221).*

Famille Vermot-Petit-Othenin (11 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Ambroise, fils de feu Pierre Alexis Vermot-Petit-Othenin, *habitant en 1819 au Pétoud (au Bétaud), né vers 1789, paysan, propriétaire, sa femme, Marie Boucard, et ses 2 enfants (n° 233-236).*

- Charles Emmanuel, fils de Guillaume Antoine Vermot-Petit-Othenin, *habitant en 1819 aux Roussottes, né vers 1780, paysan, propriétaire, célibataire (n° 258).*

- Éloi Modeste, fils de Guillaume Antoine Vermot-Petit-Othenin (S’est domicilié au Cerneux-Péquignot entre 1819 et 1821).

- Jean Claude (*Joseph*), fils de Guillaume Antoine Vermot-Petit-Othenin, *habitant en 1819 aux Roussottes, né vers 1769, fermier, sa femme, Geneviève Lambert, et leur fille (n° 298-300).*

- Victor Félicien, fils de Guillaume Antoine Vermot-Petit-Othenin, *habitant en 1819 aux Roussottes, né vers 1774, paysan, propriétaire, sa femme, Marie Silvie Andrez, et leurs 2 enfants (n° 257, 259-261).*

Famille Vuillemin (11 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Claude Étienne, fils de feu Nicolas Vuillemin, *habitant en 1819 au Creux du Four, lieu dit aussi la Porte des Chaux, né vers 1767, originaire de Montbenoît, sa femme, Jeanne-Baptiste Guinchard, et leur 6 enfants (n° 181-188).*

Famille Vuillemez (3 personnes en 1819) “Valangin 1841”:

- Éloi, fils de feu Jean Claude Vuillemez, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot, paysan, propriétaire, né vers 1779, sa femme, Marie Sylvie Boillot, et leur fils (n° 101-103)*

- Jeanne Françoise, veuve de Claude Antoine Vuillemez, *habitant en 1819 au Cerneux-Péquignot sous le nom de Vuillemin, née vers 1762, paysanne, propriétaire, et ses deux filles (n° 111-113).*

† Famille Weissbrodt (1 personne en 1819):

- Charles Auguste, fils illégitime de Jean François Faivre et de Marguerite Weissbrodt, *habitant en 1819 au Bas Bellin, né vers 1809, célibataire (n° 44).*

Sources: *AENeuchâtel, Cartons bleus, Limites, dossier 16.*
AENeuchâtel, Manuels du Conseil d'État, CP 33/168, CP 33/169.
Robert COMTESSE, "1814, la nouvelle frontière et le Cerneux-Péquignot", dans Musée neuchâtelois 26, 1899, p. 229-244, 261-275 et 285-295.

Mémento

Nous vous rappelons ci-après les prochaines manifestations organisées par notre société en vous invitant à y participer.

Si vous avez des problèmes de déplacements, vous pouvez vous adresser à la rédaction du bulletin (coordonnées en page III de couverture).

Nous vous rappelons notre **assemblée générale** prévue le

Samedi 2 février 2008 à Colombier, Château.

Le programme de la journée est annexé au présent bulletin.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.

Votre comité